

en milliers d'euros

<u>Immobilisations Financières - valeur brute</u>	Augmentations		Diminutions	
	28/02/2013			28/02/2014
Titres de participations	26 315	1 372	2 094	25 593
Créances rattachées à des participations	16 851	120 698	121 820	15 729
Actions propres	3 681	7 131	4 641	6 171
Autres titres immobilisés	16	0	0	16
Dépôts de garantie et prêts	3 621	1 944	1 193	4 372
<b>TOTAL</b>	<b>50 484</b>	<b>131 145</b>	<b>129 748</b>	<b>51 881</b>

en milliers d'euros

<u>Immobilisations Financières - provisions</u>	Augmentations		Diminutions	
	28/02/2013			28/02/2014
Titres de participations	6 324	1 467	1 509	6 282
Créances rattachées à des participations	614	15	1	628
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Dépôts de garantie et prêts	96	0	0	96
<b>TOTAL</b>	<b>7 034</b>	<b>1 482</b>	<b>1 510</b>	<b>7 006</b>

en milliers d'euros

<u>Immobilisations Financières - valeur nette</u>	Augmentations		Diminutions	
	28/02/2013			28/02/2014
Titres de participations	19 993	-95	585	19 313
Créances rattachées à des participations	16 236	120 683	121 820	15 099
Actions propres	3 681	7 131	4 641	6 171
Autres titres immobilisés	16	0	0	16
Dépôts de garantie et prêts	3 525	1 944	1 193	4 276
<b>TOTAL</b>	<b>43 451</b>	<b>129 663</b>	<b>128 239</b>	<b>44 875</b>

### NOTE 3 – AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros

	28/02/2013	Augmentations	Diminutions	28/02/2014
Immobilisations incorporelles	15 145	10 202	5 377	19 970
Immobilisations corporelles	24 413	7 960	3 673	28 700
<b>TOTAL</b>	<b>39 558</b>	<b>18 162</b>	<b>9 050</b>	<b>48 670</b>

NOTE 4 – PROVISIONS

	en milliers d'euros			
	28/02/2013	Augmentations	Diminutions	28/02/2014
<b>Provisions Règlementées</b>	88	171	0	259
<b>Provisions pour risques et charges</b>	2 054	597	562	2 089
Provisions pour risques	1 603	185	111	1 677
Provisions pour charges	451	412	451	412
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	92	2 038	0	2 130
<b>Provisions pour dépréciation des immobilisations financières</b>	7 034	1 482	1 510	7 006
Provisions pour dépréciation des stocks et encours	2 908	1 572	2 908	1 572
Provisions pour dépréciation des créances	5 669	119	1 982	3 806
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 845</b>	<b>5 979</b>	<b>6 962</b>	<b>16 862</b>

*Provisions pour risques et charges*

	en milliers d'euros				
	28/02/2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Changement de méthode	28/02/2014
Provisions pour litiges	210	151	111		250
Provisions pour perte de change	0	34	0		34
Autres provisions pour risques	1 393	0	0		1 393
Provisions pour charges	451	412	451		412
<b>Total</b>	<b>2 054</b>	<b>597</b>	<b>562</b>		<b>2 089</b>

Les provisions pour risques sont pour l'essentiel constituées de litiges prud'homaux, commerciaux et fiscaux.

*Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles*

Une dépréciation de 2 038 milliers d'euros a été constatée sur des magasins présentant une rentabilité inférieure aux attentes. Par ailleurs, un plan de rénovation sera engagé pour permettre d'améliorer la performance.

NOTE 5 – STOCKS

	en milliers d'euros	
	28/02/2013	28/02/2014
Stocks tissus	3 882	4 238
Stocks marchandises	88 948	83 903
Stocks échantillons	56	0
<b>Montant brut</b>	<b>92 886</b>	<b>88 141</b>
Provision pour dépréciation	2 908	1 572
<b>Montant net</b>	<b>89 978</b>	<b>86 569</b>

NOTE 6 – CREANCES ET DES DETTES

a) Echéances des créances et des dettes

	en milliers d'euros		
	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>CREANCES</b>			
Créances rattachées à des participations	15 729		15 729
Autres immobilisations financières	4 372	20	4 352
<b>Total créances de l'actif immobilisé</b>	<b>20 101</b>	<b>20</b>	<b>20 081</b>
Clients et comptes rattachés	13 278	13 278	
Autres créances	3 996	3 996	
<b>Total créances de l'actif circulant</b>	<b>17 274</b>	<b>17 274</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>6 193</b>	<b>6 193</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>43 568</b>	<b>23 487</b>	<b>20 081</b>

	en milliers d'euros			
	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à + 1 an et - de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
<b>DETTES</b>				
Emprunts / dettes établissements crédit	74 884	16 120	58 764	
Emprunts et dettes financières diverses	18 882	300	18 582	
<b>Total dettes financières</b>	<b>93 766</b>	<b>16 420</b>	<b>77 346</b>	
Fournisseurs	69 366	69 366		
Fournisseurs factures non parvenues	15 552	15 552		
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>84 918</b>	<b>84 918</b>		
Dettes fiscales	10 326	10 326		
Dettes sociales	8 705	8 705		
<b>Total dettes sociales et fiscales</b>	<b>19 031</b>	<b>19 031</b>		
Dettes diverses	2 519	2 519		
<b>Total autres dettes</b>	<b>2 519</b>	<b>2 519</b>		
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>106 468</b>	<b>106 468</b>		
Produits constatés d'avance	11 327	11 327		
<b>TOTAL</b>	<b>211 561</b>	<b>134 215</b>	<b>77 346</b>	

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont principalement constitués par la syndication et les avances en devises.

**b) Autres créances**

Autres créances	en milliers d'euros			
	Brut	Brut	Provision	Net
	28/02/2013	28/02/2014		28/02/2014
TVA	1 394	1 657		1 657
Cession immobilisations	360	82		82
Personnel et organismes sociaux	111	50		50
Fournisseurs avoirs à recevoir	29	690		690
Impôt Société	3 032	0		0
Divers	2 235	1 517	422	1 095
<b>TOTAL</b>	<b>7 161</b>	<b>3 996</b>	<b>422</b>	<b>3 574</b>

**c) Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance	en milliers d'euros	
	28/02/2013	28/02/2014
Loyers et charges	1 129	1 403
Honoraires syndication	175	183
Cartes Club	2 474	2 998
CB / Assurances / TF	317	516
Divers	116	1 093
<b>Total</b>	<b>4 212</b>	<b>6 193</b>

Produits constatées d'avance	en milliers d'euros	
	28/02/2013	28/02/2014
Cartes Club	9 135	10 621
Divers	0	706
<b>Total</b>	<b>9 135</b>	<b>11 327</b>

**d) Dettes financières**

Un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé le 06 mai 2013 auprès d'un pool de 14 banques. Il s'agit d'un crédit multidevises à terme d'un montant de 177 millions d'euros d'une durée maximum de 6 ans. Ce crédit remplace celui signé en juillet 2008 ; il représente une dette financière de 58.5 M€ à la clôture.

Le détail du total des lignes disponibles au 28 février 2014 est le suivant :

Tranche A : ligne totale = 18.6 M€ ; utilisations au 28/02/14 = 18.6 M€ ;

Tranche B : ligne totale = 39.9 M€ ; utilisations au 28/02/14 = 39.9 M€ ;

Tranche C : ligne totale = 88.5 M€ ; utilisations au 28/02/14 = 58 M€ ; disponible = 30.5 M€

Ces lignes s'amortiront comme suit :

Tranche A : 3.1 M€ à moins d'un an et 15.5 M€ entre 2 et 5 ans

Tranche B : 39.9 M€ entre 2 et 5 ans

Tranche C : 88.5 entre 2 et 5 ans

e) Charges à payer

	en milliers d'euros	
	28/02/2013	28/02/2014
Factures non parvenues	11 051	15 552
Dettes sociales	3 791	4 996
Dettes fiscales	545	911
Intérêts courus	127	217
<b>TOTAL</b>	<b>15 514</b>	<b>21 676</b>

f) Produits à recevoir

	en milliers d'euros	
	28/02/2013	28/02/2014
Factures à établir	10 315	8 250
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à obtenir	29	598
Organismes Sociaux	86	20
Indemnité assurance et commission Saint Aunes	1 372	0
Autres	72	136
<b>TOTAL</b>	<b>11 874</b>	<b>9 004</b>

g) Dettes et créances représentées par des effets de commerce

	en milliers d'euros	
	28/02/2013	28/02/2014
Fournisseurs : effets à payer	21 138	27 094
Clients : effets à recevoir	11 375	17 357

NOTE 7 – INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	en milliers d'euros	
Valeurs brutes concernant	les parties liées	les autres participations
<b>Titres de participation</b>	<b>25 512</b>	<b>81</b>
<i>(Cf. note 2.3)</i>		
<b>Provision sur titres de participation</b>	<b>-6 229</b>	<b>-53</b>
<i>OK Espagne</i>	<i>-4 773</i>	
<i>OK Turquie</i>	<i>-403</i>	
<i>JVM</i>	<i>-1 044</i>	
<i>Autres</i>	<i>-9</i>	<i>-53</i>
<b>Créances rattachées à des participations</b>	<b>15 400</b>	<b>328</b>
<i>Orchestra Espagne</i>	<i>5 063</i>	
<i>Orchestra Participation</i>	<i>2 254</i>	
<i>Orchestra Suisse</i>	<i>1 925</i>	
<i>Club at cost</i>	<i>1 647</i>	
<i>Orchestra Maroc</i>	<i>1 679</i>	
<i>Orchestra Grèce</i>	<i>1 383</i>	
<i>Orchestra Canada</i>	<i>875</i>	
<i>Orchestra Italie</i>	<i>391</i>	
<i>Autres</i>	<i>183</i>	<i>328</i>
<b>Provision sur créances rattachées</b>	<b>-492</b>	<b>-136</b>
<i>Orchestra Canada</i>	<i>-421</i>	
<i>Autres</i>	<i>-71</i>	<i>-136</i>

<b>Dettes rattachées à des participations</b>	<b>12 697</b>
<i>Orchestra Suisse</i>	5 145
<i>Babyland</i>	5 073
<i>Orchestra Prémaman Belgium</i>	1 097
<i>JRMT</i>	650
<i>Orchestra Belgique</i>	672
<i>Autres</i>	60
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>12 302</b>
<i>Orchestra Espagne</i>	2 707
<i>Orchestra Belgique</i>	827
<b>Orchestra Suisse</b>	<b>851</b>
<i>Orchestra Canada</i>	73
<i>Orchestra Grèce</i>	2 910
<i>Orchestra Turquie</i>	4
<i>Orchestra Chine shg</i>	116
<i>Orchestra Prémaman Belgium</i>	4 412
<i>Orchestra Chypre</i>	80
<i>Orchestra Maroc</i>	856
<i>Orchestra Italie</i>	286
<i>OMD</i>	-168
<i>Orchestrun</i>	-159
<i>Pueris</i>	-295
<i>Autres partenaires</i>	-198
<b>Provision sur créances clients</b>	<b>-65</b>
<i>Orchestra Canada</i>	-65
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>1 336</b>
<i>Lanmor</i>	112
<i>OMD</i>	330
<i>Autres partenaires</i>	894
<b>Autres créances</b>	<b>448</b>
<i>FIME HKG</i>	55
<i>JVM</i>	72
<i>SWF</i>	321
<b>Provision pour risques</b>	<b>12</b>
<i>JVM</i>	12
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>23 815</b>
<i>Orchestra Asia</i>	6 547
<i>Kazibac</i>	385
<i>SWF</i>	1 301
<i>Orchestra Prémaman Belgium</i>	<b>5 137</b>
<i>Karina International</i>	2 074
<i>Végotex</i>	8 371
<b>Autres dettes</b>	<b>5</b>
<i>Orchestra Espagne</i>	5
<i>Orchestra Grèce</i>	4
<i>OMD</i>	19
<i>Autres partenaires</i>	-23

## NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Engagements donnés

	en milliers d'euros	
	28/02/2013	28/02/2014
Lettres de crédit	5 962	7 131
Créances cédées non échues	8 968	8 998
crédits documentaires	22 774	30 287
Nantissements hypothéques et sûretés réelles (1)	115 917	177 000
Avals, cautions et garanties données	7 688	12 923
Autres engagement donnés (2)	174	142
Instruments de couverture de change	120 160	161 917
<b>TOTAL</b>	<b>281 643</b>	<b>398 398</b>

(1) Montant des sous jacents garantis.

(2) Concerne la provision retraite. Un contrat d'assurance a été signé sur 2007 couvrant l'indemnité de retraite à hauteur de 64 milliers d'euros. La différence entre l'engagement au 28 février 2014 et cet actif constitue un engagement hors bilan.

Les informations concernant les crédits baux se présentent comme suit :

En milliers d'euros

	Exercice en cours	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	851	692		
Redevances restant à payer		851	2 971	1 135
Amortissement	726	1 361	2 573	1 015

Les crédits baux ci-dessus concernent le matériel informatique et la mécanisation de l'entrepôt (lot 1 et lot 2).

Concernant le droit individuel à la formation (DIF), le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés s'élève à 44 269 heures au 28 02 2014.

### Engagements reçus

	en milliers d'euros	
	28/02/2013	28/02/2014
Cautions	299	299
Garanties bancaires	1 708	2 491
Lettres de crédit	711	493
Nantissements	883	883
<b>TOTAL</b>	<b>3 601</b>	<b>4 166</b>

## NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES

	en milliers d'euros	
	28/02/2013	28/02/2014
Ventes détail	130 380	157 588
Ventes franchisés et négoce	162 585	199 756
CA adhésion club	19 110	22 335
Autres prestations de service	3 960	3 564
<b>TOTAL</b>	<b>316 035</b>	<b>383 243</b>
France	259 161	299 350
Export	56 874	83 893
<b>TOTAL</b>	<b>316 035</b>	<b>383 243</b>

## NOTE 10 – TRANSFERTS DE CHARGES

Le montant du poste transferts de charges (665 milliers d'euros) correspond essentiellement à des indemnités d'assurance et des frais de personnel.

## NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER

	en milliers d'euros	
	28/02/2013	28/02/2014
Intérêts et produits assimilés	618	411
Produits financiers de participations	302	780
Reprise sur provisions	830	1 774
Différences positives de change	0	221
Boni de fusion	163	0
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 913</b>	<b>3 186</b>
Intérêts et charges assimilés	1 179	2 997
Charges financières de participation	237	383
Dotations aux provisions	836	1 528
Différences négatives de change	0	1 694
Mali de fusion	943	0
<b>Total des charges financières</b>	<b>3 195</b>	<b>6 602</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 282)</b>	<b>(3 416)</b>

Le résultat financier est essentiellement composé des intérêts bancaires, des intérêts sur compte courant des filiales et des provisions sur immobilisations financières.

## NOTE 12 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

	En milliers d'euros	
	28/02/2013	28/02/2014
Résultat sur opérations de gestion	75	253
Produits de cessions d'immobilisations	3 423	7 213
Reprise de provisions		187
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>3 498</b>	<b>7 653</b>
	<b>28/02/2013</b>	<b>28/02/2014</b>
Résultat sur opérations de gestion (1)	7 133	1 606
VNC des cessions d'immobilisations	4 668	7 384
Dotations aux provisions	168	571
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>11 969</b>	<b>9 561</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(8 471)</b>	<b>(1 908)</b>

Le montant 187 milliers d'euros enregistré au 28/02/2014 en produits exceptionnels correspond à une reprise de provision constatée suite à la cession des titres de la filiale canadienne Daimiel.

	28/02/2013	28/02/2014
(1) Dont abandon de créance au profit d'OK Shangai		1261
Dont abandon de créance au profit d'OP1	1 502	
Dont abandon de créance au profit d'OK PMM Belgium	5 503	

#### NOTE 13 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
<b>Capitaux propres au 28/02/2013</b>	<b>23 460</b>	<b>25 255</b>	<b>3 194</b>	<b>(309)</b>	<b>88</b>	<b>51 688</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1			(309)	309		0
Distribution de dividendes	19	(3 314)	(2 144)			(5 439)
Augmentation de capital	315	120				435
Diminution de capital	(4 591)	(3 794)				(8 385)
Résultat au 28/02/2014				8 510		8 510
Amortissements dérogatoires					171	171
<b>Capitaux propres au 28/02/2014</b>	<b>19 203</b>	<b>18 267</b>	<b>741</b>	<b>8 510</b>	<b>259</b>	<b>46 980</b>

Le capital est composé de 3 200 593 actions pour une valeur nominale de 6 euros.

#### NOTE 14 – EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHE ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

##### Risque de change

La Société paie ses achats en dollars et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Elle se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Financier du groupe, directement rattaché au Président directeur général, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD).

Des couvertures sont pratiquées sur la totalité de l'exposition principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné, et une échéance donnée.

La valeur de marché des couvertures en cours au 28 février 2014 est de 217 millions d'USD avec des échéances allant du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 août 2015

Toutes les ventes sont réalisées en euros.

##### Risque de taux

La Société ne se couvre pas spécifiquement contre le risque de taux. Ses emprunts sont souscrits à taux variables.

## NOTE 15 – EFFECTIFS

L'effectif inscrit au 28 février 2014 est de 1279 personnes.

	28/02/2013	28/02/2014
Cadre	175	191
Agent de maîtrise	166	172
Employé	880	916
<b>TOTAL</b>	<b>1221</b>	<b>1279</b>

## NOTE 16 – RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	28/02/2010	28/02/2011	29/02/2012	28/02/2013	28/02/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12mois	12mois
Forme juridique de la société	SA	SA	SA	SA	SA
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	23 150	23 150	23 150	23 460	19 203
Nombre d'actions émises	3 858 369	3 858 369	3 858 369	3 910 019	3 200 593
Valeur nominale d'action	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
<b>Résultat global des opérations effectuées</b>					
	(en milliers d'euros)				
Chiffre d'affaires hors taxes	146 982	161 233	246 561	316 035	383 244
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	10 062	15 724	26 342	27 070	31 842
Impôt sur les bénéfices	70		(3 012)	(2 135)	(5 413)
Participation des salariés			(283)		(1 104)
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	(2 802)	4 383	183	(309)	8 510
Montant des bénéfices distribués				1 235	5 439
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
	(en euros)				
Résultat après impôt et participation mais avant amortissement et provisions	2,63	4,08	5,97	6,38	7,91
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	(0,7)	1,1	(0,0)	(0,0)	2,7
Dividende versé à chaque action				0,3	1,7

Personnel					
Nombre de salariés (effectifs fin période)	627	695	891	1 221	1279
Masse salariale (milliers d'euros)	13 053	12 823	15 193	22 139	26 073

Analyse du résultat et de l'impôt sur les sociétés :

	en milliers d'euros	
	28/02/2014	Part d'IS
Résultat d'exploitation	20 351	7 405
Résultat financier	(3 416)	(1 463)
Résultat exceptionnel	(1 908)	(625)
Résultat avant impôts	15 027	5 317
Taxe dividendes et Crédits impôt		96
Impôts sur les bénéfices au 28/02/2014		5 413

#### NOTE 17 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
<b>Orchestra Espagne</b>	1 227	99,99%	6 000	1 228	5 063	-	28 510	-1 161	-
<b>Orchestra Suisse</b>	8 715	100,00%	2 014	2 014	-3 220	-	12 886	257	-
<b>Orchestra Belgique</b>	3 032	99,53%	3 000	3 000	-672	-	9 657	1 340	-
<b>JRMT</b>	2 014	99,53%			-648	-	2 387	-16	-
<b>BB2000 ZAV</b>	3 485	99,53%			0	-	17 360	116	-
<b>BB2000 ANT</b>	697	99,53%			0	-	6 510	-446	-
<b>BB2000 HAS</b>	-315	99,53%			0	-	4 237	-276	-
<b>Zanaka</b>	51	39,81%			0	-	1 054	31	-
<b>Babyland</b>	4 022	100,00%	1 195	1 195	-5 073	-	3 363	2 487	-
<b>Babydis</b>	-614	100,00%	0	0	-	-	2 685	-166	-
<b>Orchestra Premaman Belgique</b>	8 856	100,00%	10 299	10 299	-1 097	-	58 873	-3 505	-
<b>Orchestra Premaman Luxembourg</b>	767	100,00%			-2	-	2 297	-79	-
<b>Orchestra Grèce</b>	1 046	75,00%	60	60	1 383	-	22 863	643	-
<b>Orchestra Turquie</b>	369	99,99%	771	368	28	-	352	-117	-
<b>Orchestra Canada</b>	-486	100,00%	0	0	875	-	546	-71	-
<b>Orchestra Maroc</b>	-348	100,00%	9	9	1 679	-	6 214	-357	-

Orc Dist									
Maroc	526	50,00%	4	4	0	-	2 393	517	-
Orchestra									
Chypre	328	100,00%	1	1	-58	-	2 131	327	-
Orchestra									
Italie	-49	100,00%	10	0	391	-	281	-55	-
Orchestra									
Asie	8 768	99,00%	446	446	53	-	2 788	3 794	-
SWF	6 376	49,50%			320	-	1 194	108	-
Orchestra									
Inde	39	97,02%			12	-	0	191	-
Orchestra									
Chine hkg	-965	99,00%			0	-	0	-670	-
Orchestra									
Chine shg	993	99,00%			20	-	1 775	386	-
Karina									
international	2 978	29,70%			0	-	6 718	475	-
Kazibao									
Maurice	484	79,00%	86	86	64	-	990	355	436
CAC Maurice	550	100,00%	563	563	1 647	-	1 744	-32	-
PREMAMAN									
Mauritius	1 008	50,00%			0	-	1 216	-98	-
Boilov	-35	40,00%	2	2	193	-	24	-13	-
Orchestra									
Participation	5	100,00%	10	10	2 254	-	0	-5	-
Soguitex	23	24,00%			0	-	989	-2	-
Orche									
Ajaccio	119	24,90%			0	-	1 187	37	-
Orchestra									
Orchestrum	375	50,00%			0	-	2 601	252	-
Saturne	95	24,90%			0	-	1 082	-21	-
Eclip's	-46	26,00%			0	-	-	1	-
Neptune	105	26,00%			0	-	1 481	70	-
Lamnor	60	24,90%			0	-	530	26	-
LAM	66	24,90%			0	-	640	37	-
Les jolis									
cœurs	44	24,90%			0	-	188	-1	-
ELB	41	24,90%			0	-	186	17	-
Les doudous	43	40,00%			0	-	563	3	-
Sosso et									
cyrine	60	24,90%			0	-	499	35	-
Orch Amilly	38	24,90%			0	-	581	13	-
Jador	54	24,90%			0	-	836	24	-
Le trefle	64	24,90%			0	-	697	34	-
2AC Digne	-	100,00%			0	-	-	-	-
BWO	-	40,00%			0	-	-	-	-
Triborc	-	24,90%			0	-	-	-	-
Pueris	-	40,00%			0	-	-	-	-
OMD	1 648	40,00%			0	-	2 755	269	-
So kids	-	40,00%			0	-	-	-	-

Théo et Chloé	-	24,90%		0	-	-	-	-
2HBAK	-	40,00%		0	-	-	-	-
JVM	-84	99,50%	1 044	0	72	-	0	-1
Kazibao Allemagne		100,00%	25	0	136	-		-
Pofra		50,00%	4	0	0	-		-

#### NOTE 18 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET JETONS DE PRESENCE

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance est de 2 185 milliers d'euros au 28/02/2014.

Un montant de 30,6 milliers d'euros au titre des jetons de présence a été versé au titre de l'exercice

#### NOTE 19 - AUTRES INFORMATIONS

Honoraires comptabilisés en charges au titre de l'exercice relatifs aux Commissaires aux Comptes.

	Collège des Commissaires aux comptes
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	259
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0
Honoraires totaux	259

#### NOTE 20 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En date du 1<sup>er</sup> avril 2014, les actionnaires composant le concert Mestre et le concert Gotlib ont décidé de regrouper au sein de YELED INVEST, une holding de droit luxembourgeois, l'intégralité de leurs participations détenues dans Orchestra-Prémaman. Cette holding est contrôlée à 67% par la famille Mestre et à 33% par la famille Gotlib.

Par suite de ce regroupement, la société YELED INVEST détient 2.867.143 actions Orchestra-Prémaman représentant 89,58% des actions et des droits de vote théoriques de la société et 96,11% après retraitement de l'auto-détention.

En conséquence, la société YELED INVEST a indiqué son intention de déposer une Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un retrait obligatoire au prix par action de 37,75 € sur les actions Orchestra-Prémaman non détenues par elle-même, sous réserves des travaux d'évaluation de l'expert indépendant qui a été désigné par la Société conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF et de l'examen des projets de note d'information et de note en réponse qui sont déposés à l'Autorité des Marchés Financiers en pareil cas.

Le Groupe Orchestra-Prémaman a, en date du 9 mai 2014, acquit la société belge « Home Market », spécialiste de l'équipement de la maison (revêtements des sols), filiale de la société Saint-Maclou. Cette acquisition a été réalisée via la société Orchestra-Prémaman Belgium moyennant la prise en charge du plan de restructuration engagé par les cédants en complément du prix payé pour le rachat de la participation.

Cette acquisition permet au Groupe de disposer d'un réseau composé d'une quarantaine de magasins (succursales) tous situés au BELUX (55.000 M<sup>2</sup> environ). L'intérêt pour Orchestra-Prémaman est d'optimiser son maillage et sa présence sur le territoire BELUX en ayant ainsi accès à des points de vente de plus grande surface et/ou mieux situés que les actuels ex-Prémaman et d'atteindre immédiatement la taille critique dans le

métier de la puériculture, permettant ainsi un accroissement de la rentabilité de l'ensemble de ses points de ventes puériculture dans le monde

La société Home Market emploie actuellement environ 230 personnes dont près de 180 personnes dans le réseau de magasins. La société Home Market traverse des difficultés depuis plusieurs années et a accumulé plus de 10M€ de pertes au cours des 3 derniers exercices.

En date du 1<sup>er</sup> mars 2014, les filiales Baby 2000 BVBA, Baby 2000 Antwerpen BVBA, Baby 2000 Hasselt BVBA, Babyland SA et Babydis ont fait l'objet d'une cession d'universalité au profit d'Orchestra Prémaman Belgium SA.



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
650, rue Henri Becquerel  
34000 Montpellier

**Axiome Audit & Stratégie**  
215, Rue Samuel Morse  
Le Triade 3  
34965 Montpellier Cedex 2

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 28 février 2014)**

Aux Actionnaires  
**ORCHESTRA PREMAMAN**  
200, avenue des Tamaris  
34130 SAINT AUNES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ORCHESTRA PREMAMAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.4.1 « Goodwill », 1.4.2 « Immobilisations incorporelles » et 1.4.4 « Dépréciation d'actifs » des annexes aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

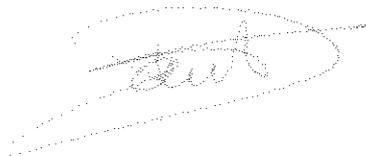
Fait à Montpellier, le 26 mai 2014

Les commissaires aux comptes

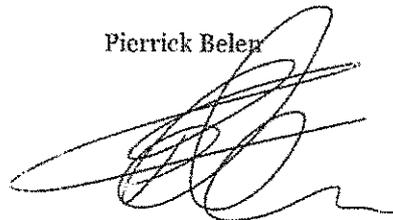
PricewaterhouseCoopers Audit

Axiome Audit & Stratégie

Céline Darnet



Pierrick Belen



## A. COMPTES CONSOLIDES

## 1. Compte de résultats consolidés

En milliers d'euros

	Notes	28/02/2014	28/02/2013
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>458 978</b>	<b>371 935</b>
Produit des activités ordinaires	10	458 977	371 913
Autres produits		1	22
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>439 844</b>	<b>356 972</b>
Achats consommés		221 888	179 873
Charges externes		134 687	112 334
Impôts et taxes		5 001	4 102
Charges de personnel		51 916	44 454
Dotations aux amortissements		23 639	17 836
Dotations aux provisions		3 281	(62)
Autres charges		(568)	(1 565)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>19 134</b>	<b>14 963</b>
Autres produits et charges opérationnels	11	3 496	11 000
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>22 630</b>	<b>25 963</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		642	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence</b>		<b>23 272</b>	<b>25 963</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	12		
Coût de l'endettement financier brut	12	(3 835)	(1 877)
<b>Coût financier net</b>		<b>(3 835)</b>	<b>(1 877)</b>
Autres charges et produits financiers	12	(550)	(628)
Produit / Charge d'impôt	13	(5 685)	(3 140)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>13 202</b>	<b>20 318</b>
Résultat net des activités abandonnées		506	(863)
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>13 708</b>	<b>19 455</b>
<b>Part du Groupe</b>		<b>13 518</b>	<b>19 330</b>
<b>Part revenant aux intérêts minoritaires</b>		<b>191</b>	<b>124</b>



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr  
Prémaman baby 2000



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIRO CEDEX - France - Tél. 03 (0)4 99 13 05 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23 460 114 € - RCS 9 393 471 585 - APE 4771Z - N° Intracommercial FR62197471585 - Siret 39847156600042

2. Etat du résultat global du Groupe

	En milliers d'euros	
	28/02/2014	28/02/2013
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>13 708</b>	<b>19 455</b>
<i>Montants comptabilisés en capitaux propres :</i>		
Ecart de conversion	(554)	(97)
Variations des instruments financiers	(1 572)	2 840
Autres éléments du résultat global	(2 126)	2 743
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>	<b>11 583</b>	<b>22 197</b>



**ORCHESTRA**<sup>®</sup>  
www.orchestra.fr  
Prémaman baby 2000

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÉS - CS 80209 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 15 05 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 965 - APE 4771Z - N° intra communautaire FR93393471666 - Siret 39847162800042



## 4. Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros		
	28/02/2014	28/02/2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net	13 708	19 455
Amortissements	24 079	17 793
Provisions	(10 095)	5 619
Elimination des plus ou moins values de cession	(2 416)	(21 839)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(642)	
Coût de l'endettement financier net	3 835	1 877
Impact des variations de dérivés		
Impact des stock-options		
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	5 685	3 140
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt	34 154	26 045
Impôts versés	(9 029)	(3 447)
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>34 485</b>	<b>(6 118)</b>
Variation de stock	2 670	(29 663)
Variation des créances d'exploitation	10 833	2 806
Variation des dettes d'exploitation	16 561	14 348
Variation des autres créances et autres dettes	4 420	6 391
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>59 610</b>	<b>16 480</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations	(44 125)	(36 009)
Encaissement liés aux cessions des immobilisations	15 907	9 460
Incidence des variations de périmètre et taux de change	(4 480)	4 643
<b>FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>(32 698)</b>	<b>(21 907)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Variation du capital	(4 262)	310
Variation de l'auto-contrôle	(5 683)	(1 493)
Nouveaux emprunts	59 874	2 750
Depôt et cautionnement reçu	1 910	220
Credit bail	799	(771)
Autres financement nets	(2 073)	(2 158)
Impact variations de dérivés		(452)
Remboursement d'emprunts	(43 965)	(5 488)
Intérêts financiers nets versés	(3 729)	(1 877)
Dividendes versés aux minoritaires	(5 439)	(1 235)
Incidence de la variation des taux de change	(156)	(67)
<b>FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>(2 723)</b>	<b>(10 261)</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		
Flux de trésorerie liés à l'activité	59 610	16 480
Flux de trésorerie liés aux investissements	(32 698)	(21 907)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(2 723)	(10 261)
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>24 189</b>	<b>(15 688)</b>
Trésorerie à l'ouverture	10 272	25 960
Trésorerie à la clôture	34 461	10 272
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>24 189</b>	<b>(15 688)</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	41 176	26 409
Découverts bancaires	6 715	16 137
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>34 461</b>	<b>10 272</b>



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
 S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 396 471 565 - APE 4771Z - N° Intracommunautaire FR93396471565 - Siret 39647156500042

## 5. Etat des variations des capitaux propres du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes	Titres d'autocontrôle	Autres réserves et résultats	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01/03/2012	23 150	25 255	38	10 804	59 247	150	59 396
Résultat net de la période				19 330	19 330	124	19 455
Ecarts de conversion				(86)	(86)	(11)	(97)
Variations des instruments financiers				2 840	2 840		2 840
Total autres éléments du résultat global				2 754	2 754	(11)	2 743
Résultat global total de la période				22 084	22 084	113	22 197
Augmentation de capital	310				310		310
Diminution de capital							
Opérations sur actions propres			(1 493)		(1 493)		(1 493)
Distribution de dividendes				(1 235)	(1 235)		(1 235)
Variations liées aux stocks options							
Total des transactions entre actionnaires	310		(1 493)	(1 235)	(2 418)		(2 418)
Autres variations				285	285	(40)	245
Capitaux propres au 28/02/2013	23 460	25 255	(1 455)	31 938	79 198	222	79 421
Résultat net de la période				13 518	13 518	191	13 708
Ecarts de conversion				(544)	(544)	(10)	(554)
Variations des instruments financiers				(1 572)	(1 572)		(1 572)
Total autres éléments du résultat global				(2 116)	(2 116)	(10)	(2 126)
Résultat global total de la période				11 402	11 402	181	11 583
Augmentation de capital	316	120			436		436
Diminution de capital	(4 591)	(3 794)			(8 385)		(8 385)
Opérations sur actions propres			(2 490)		(2 490)		(2 490)
Distribution de dividendes	19	(3 314)		(2 144)	(5 439)		(5 439)
Variations liées aux stocks options							
Total des transactions entre actionnaires	(4 257)	(6 988)	(2 490)	(2 144)	(15 879)		(15 879)
Autres variations	2		(38)	(323)	(359)	(91)	(450)
Capitaux propres au 28/02/2014	19 206	18 267	(3 983)	40 873	74 362	313	74 675

Les principaux impacts en capitaux propres sur la période sont les suivants :

- Résultat de l'exercice ;
- Variation du capital ;
- Variation de l'autocontrôle ;
- Distribution de dividendes.



**ORCHESTRA**  
Prémaman baby 2000



## B. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Informations Générales :

La Société Orchestra-Prémaman est une Société Anonyme de droit français dont le siège social est situé 200 avenue des Tamaris, 34130 SAINT AUNES. L'action est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment C) sous le code FR 0010160564KAZI.

Les états financiers consolidés annuels d'Orchestra-Prémaman reflètent la situation comptable de la société Orchestra-Prémaman et de ses filiales, ensemble désigné ci-après comme « le Groupe », ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées. L'exercice social de douze mois clôture le 28 février de chaque année.

Orchestra-Prémaman est un acteur majeur dans le domaine de la vente textile, chaussures et accessoires destinés aux enfants de 0 à 14 ans. Le Groupe est présent dans plus de 50 pays, soit par le biais de ses succursales, soit via ses commissionnaires affiliés et ses franchisés.

Les états financiers consolidés au 28 février 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 mai 2014. Ils sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

### NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 1.1 IFRS

##### Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'Orchestra-Prémaman sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture de ses états financiers.

Le référentiel appliqué, disponible sur le site internet de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)) est constitué des normes IAS/IFRS et des interprétations y afférentes du SIC (*Standing Interpretations Committee*) et de l'IFRS Interpretations Committee.

##### Nouvelles normes

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union européenne et d'application obligatoire à compter du 1er mars 2013.

Le Groupe a appliqué toutes les normes, amendements et interprétations qui lui sont d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013. Cela concerne notamment la norme IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, qui définit les règles de détermination de la juste valeur et prescrit les informations à fournir en annexe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union européenne et d'application obligatoire à compter des périodes ouvertes à partir du 1er janvier 2014.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes suivantes :

- Norme IFRS 10 – Etats financiers consolidés ;
- Norme IFRS 11 – Partenariats ;
- Norme IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.

Ces normes seront appliquées à partir de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> mars 2014.

##### Base de préparation des états financiers consolidés

La base de préparation des états financiers est celle du coût historique à l'exception :

- des actifs détenus à des fins de transaction comptabilisés pour leur juste valeur,
- des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.



Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe comprises dans le périmètre de consolidation.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de plus ou moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustés en conséquence des événements significatifs intervenus au cours de la période intercalaire ou postérieure à la date de consolidation.

### Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers consolidés ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers consolidés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Les estimations et hypothèses retenues servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évoluées ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, l'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement si celui-ci n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes des états financiers consolidés sur lesquels portent ces jugements, estimations et hypothèses sont les suivants :

- \* Le montant des dépréciations des créances clients ;
- \* La valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée ;
- \* L'exécution des tests de perte de valeur des goodwill, des autres actifs incorporels, des actifs corporels et des participations dans les sociétés mises en équivalence dans un contexte économique particulièrement difficile et incertain quant à son évolution ;
- \* Le montant des engagements de retraite ;
- \* Le montant des provisions pour litiges ;
- \* Les charges liées aux options d'achat d'actions.

## 1.2 Méthodes de consolidation

### ➤ Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe Orchestra-Prémaman exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à obtenir des avantages de ses activités. Ainsi, les filiales Vêtements Orchestra Canada Inc., Orchestra Prendas Infantiles, Orchestra Belgium BVBA, Orchestra Switzerland, Orchestra Asia, SCI JVM, Club At Cost Ltd, Kazibao Ltd, Orchestra Hellas SA, Orchestra Turquie Ltd, Orchestra Prémaman Belgium, Prémaman Luxembourg SA, Babyland SA, Babydis SA, Orchestra China Hong Kong Ltd, Orchestra China Shanghai Ltd, Orchestra India Ltd, JRMT BVBA, BABY 2000 BVBA, BABY 2000 ANTWERPEN BVBA, BABY 2000 HASSELT BVBA, Orchestra Maroc SARL, Orchestra Cyprus Ltd, Orchestra Italia et Orchestra Participation sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les résultats des filiales acquises au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient uniformes dans toutes les entités du Groupe. Les soldes, transactions, produits et charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation par intégration globale. La méthode de l'intégration globale appliquée est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé (capitaux propres) et au compte de résultat consolidé. En cas de perte de filiales, le



résultat global est réparti entre la part des propriétaires de la société mère et celle des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts des minoritaires), même en cas de solde déficitaire pour ces derniers.

➤ Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

Les sociétés ORC Distribution Maroc SARL, Orchest'run SAS et Prémaman Mauritius, qui sont entrées dans le périmètre en cours d'exercice, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle au 28 février 2014.

➤ Entreprises associées mises en équivalence

Les sociétés Shanghai World Fashion Hong Kong et Shanghai World Fashion Shanghai, qui avaient été consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle au 28 février 2013, sont mises en équivalence à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les sociétés Zanaka SPRL, Karina International, OMD SAS, SOGUITEX SAS, ORCH AJACCIO SAS, LANMOR SAS, Satume SAS, LAM SAS, SOSSO ET CYRINE SAS, Jolis Coeurs SAS, JADOR SAS, ORCH'AMILLY SAS, Les Doudous SAS, ELB SAS et Le Trèfle SAS, sont également mises en équivalence au 28 février 2014.

### 1.3 Méthode de conversion des éléments en devises

➤ Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours de change couvert à la date de transaction (utilisation pour des raisons pratiques du cours moyen du mois comme approximation du taux du jour de chaque transaction des opérations du mois).

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au cours historique sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

➤ Etats financiers des entités étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique «écarts de conversion» («Primes et réserves») des capitaux propres consolidés. Les différences de change dérogées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres. Ces différences de conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

Les goodwill et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis aux taux de clôture.

### 1.4 Actifs non courants

#### 1.4.1 Goodwill

Le goodwill résultant de l'acquisition d'une filiale ou d'une co-entreprise est spécifiquement identifié parmi les actifs incorporels sous la rubrique « goodwill » alors que le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé :

- à la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi qu'à l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- à la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel, sans impact d'impôt.

Chaque goodwill est alloué au plus tard dans les 12 mois suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Le goodwill ainsi que les ajustements de valeur du goodwill relatifs à une entité étrangère sont assimilés à un actif de l'entité étrangère elle-même. Dès lors, le goodwill constaté dans la monnaie fonctionnelle de l'entité étrangère par l'entité détentrice des titres est converti en euros au cours de clôture.



En date de clôture, les goodwill sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur, conformément aux normes IFRS 3R - *Regroupement d'entreprises* et IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*. Les dépréciations sont inscrites au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

Les goodwill font l'objet de tests de dépréciation effectués systématiquement à chaque clôture d'exercice et dès lors que des événements ou circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent et remettent en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe 1.4.4.

Lors de la cession d'UGT auxquelles est alloué du goodwill, le montant attribuable à ce dernier est inclus dans le calcul du résultat de cession.

#### 1.4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur déterminées conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, ou à leur coût de production pour les immobilisations incorporelles générées en interne.

Les immobilisations incorporelles représentent essentiellement les marques, les droits au bail et les frais de développement.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéterminée.

##### Marques Orchestra

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Le groupe a qualifié les marques Orchestra d'immobilisations à durée de vie indéterminée. En conséquence, ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement une fois par an à la date de clôture et lors de la survenance d'indices de pertes de valeur conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

##### Droits au bail

Les droits au bail sont évalués à la date de la clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel ou sur la base de leur valeur estimée par des experts indépendants.

Ces immobilisations incorporelles sont des actifs à durée d'utilité indéterminée. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

##### Frais de développement

Les frais de développement du groupe Orchestra-Prémaman sont constitués de frais de collection et de développement en France et dans les filiales ainsi que des frais de développements informatiques.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet sont démontrées,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles,
- le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de collection engagés en N et relatif à la collection N+1 sont amortis sur 6 mois et 1 an.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 335 471 565 - APE 4771Z - N° intra-communautaire FR93396471565 - Siret 39047156500042

Les dépenses de développement (internes et externes) engagées sur cet exercice concernant quatre projets informatiques majeurs pour l'Entreprise (Datawarehouse, CBR, Manhattan et M3) ont été immobilisées.

### 1.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût initial d'acquisition, diminué du cumuli des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation ainsi que des durées d'utilité significativement différentes des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts ultérieurs relatifs à une immobilisation corporelle sont inscrits à l'actif au moment où ils sont encourus s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au groupe et si ces coûts peuvent être évalués de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges, calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	4 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 5 ans

La date de départ des amortissements est la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

### Contrats de location

Les contrats de location, pour lesquels le Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement. Le Groupe n'a pas de contrat de location en tant que bailleur.

Les contrats de location significatifs considérés comme des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17 font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés du Groupe.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs similaires détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

### 1.4.4 Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs* les actifs générant des flux de trésorerie nettement indépendant des autres actifs ainsi que les autres actifs regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les UGT pourraient avoir subi une perte de valeur.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (la plus petite UGT est le magasin). Parmi les événements ou circonstances indiquant qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue figurent notamment les indicateurs quantitatifs et qualitatifs suivants :

- évolution du chiffre d'affaires et du résultat contributif
- évolutions réglementaires
- évolution des conditions de marché qui pourraient se traduire par une baisse durable du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel des activités concernées.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéterminée ou qui ne sont pas disponibles à l'usage ainsi que les UGT incluant un goodwill font l'objet, indépendamment de tout indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation annuel et plus fréquemment en cas de survenance d'indice(s) de perte de valeur. Ces immobilisations ne sont pas amorties. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'actif considéré ou de l'UGT à laquelle l'actif considéré appartient est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :



- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- sa valeur d'utilité déterminée sur la base d'estimations de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs actualisés sont estimés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie après impôt sont issus des prévisions d'exploitation estimées par la direction du groupe pour l'exercice à venir ;
- le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt (10%) ;
- la valeur terminale est calculée par sommation des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normalif et d'un taux de croissance à l'infini.

#### - Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT ou à ce groupe d'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable de chaque actif.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

#### - Immobilisations incorporelles

A chaque date de clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe effectue une analyse de la valeur de marché en effectuant des analyses suivant la nature de l'immobilisation incorporelle.

#### - Droits au bail :

Les valeurs de clôture des droits au bail sont calculées en fonction du chiffre d'affaires, du résultat contributif, de la valeur de marché et des résultats prévisionnels du magasin concerné.

A la clôture, les droits au bail et droit d'entrée ont fait l'objet d'une revue détaillée visant à évaluer leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur de marché pour l'entreprise a été appréciée en fonction notamment des critères suivants :

- o pourcentage du chiffre d'affaires TTC annuel (compris entre 40% à 80 % en fonction de l'emplacement du magasin) ;
- o niveau de résultat contributif ;
- o évaluation sur la base de rapports d'expert indépendants.

Les hypothèses retenues en termes d'évolution de chiffre d'affaires reflètent les prévisions d'activités et de rentabilité données par les managers opérationnels des actifs concernés, en conformité avec l'évolution de leur environnement et les données de marché disponibles.

#### - Marques :

La méthode d'appréciation de ces actifs incorporels retenue par le Groupe consiste en l'actualisation des flux de royalties réelles ou que le Groupe aurait pu percevoir si des contrats d'utilisation des marques étaient conclus.

Les royalties réelles correspondent aux montants effectivement facturés par le Groupe à ses franchisés export pour l'année considérée et s'établissent entre 2 et 6 % HT des achats effectués par les franchisés.

Les royalties théoriques sont calculées sur les achats effectués par les magasins détenus en propre et des franchisés qui n'ont pas de royalties en appliquant un taux de 10% HT sur les achats consommés.

Le montant ainsi déterminé est actualisé sur une période de 7 ans à un taux de redevance de 15% l'an et comparé à la valeur nette comptable au 28 février de l'année considérée.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

### 1.4.5 Actifs financiers

La norme IAS 39 *Instruments financiers* : comptabilisation et évaluation distingue quatre catégories d'actifs financiers

- les actifs financiers disponibles à la vente ;



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Français - SAINT AUNÈS - CS 80203 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 06 00 - Fax 33 (0)4 99 13 04 01  
S.A. au capital de 23.480.114 € - RCS B 396 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR03398471565 - Siret 3964715650001

- les prêts et créances ;
- les placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- et les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les autres actifs financiers sont principalement composés de participations dans des sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les titres de participation qui ne sont pas consolidés sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, les pertes et gains latents sont enregistrés dans le résultat global. Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse importante ou prolongée cette perte est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances sont des instruments financiers donnant lieu à des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Cette catégorie regroupe les créances clients, la trésorerie disponible, ...). Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est la méthode pour calculer le coût amorti d'un instrument de dette/créance. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser les flux futurs de trésorerie (y compris commissions, coûts de transaction, ...) sur la durée de vie attendue de l'instrument à sa valeur nette comptable lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts et créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

La méthode de dépréciation des créances prévoit que, pour la partie non couverte par l'assurance -crédit, les créances clients soient dépréciées selon la règle suivante :

- 25% pour les créances de plus de 6 mois à compter de la mise en contentieux
- 50% pour les créances de 12 mois à 18 mois
- 100% pour les créances supérieures à 18 mois

## 1.5 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque, à la date d'arrêté, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Les provisions dont les échéances de consommation sont à plus de deux ans font l'objet d'une actualisation.

Les principales provisions pour risques et charges qu'Orchestra est amenée à comptabiliser, en dehors des provisions pour engagements de retraite, incluent les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges. La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas.

## 1.6 Dettes financières (courantes et non courantes)

La norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation distingue deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui correspondent aux passifs détenus à des fins de transaction et aux passifs classés explicitement par le groupe dans cette catégorie lors de leur reconnaissance initiale ;
- les passifs évalués au coût amorti.

Les dettes financières comprennent principalement les concours bancaires et les emprunts bancaires. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond normalement au prix de transaction ou contrepartie reçue, diminuée des coûts de



transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 1.7 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le groupe utilise des instruments dérivés, essentiellement des achats à terme, pour réduire une partie de son exposition aux risques de change de nature commerciale et a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de taux, ni pour couvrir ses investissements nets à l'étranger.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan et est évalué à la juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat de la période, sauf si les instruments dérivés sont désignés en tant qu'instrument de couverture auquel l'enregistrement en résultat dépend de la nature de la relation de couverture.

#### *Éligibilité à la comptabilité de couverture*

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture s'ils répondent aux critères de d'éligibilité à la comptabilité de couverture tels que définis par la norme IAS 39 :

- dès l'origine de la couverture, désignation et documentation formalisée décrivant la relation de couverture et son objectif,
- documentation de l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place.

#### *Comptabilisation des instruments de couverture*

##### *Couverture de juste valeur*

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et éligibles en tant qu'instrument de couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat. De plus les variations de juste valeur de l'élément couvert, attribuables au risque couvert sont également enregistrées en résultat.

##### *Couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net*

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et éligibles en tant qu'instrument de couverture sont enregistrées de la manière suivante :

- la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument est enregistrée en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts et sont donc enregistrés en coût d'achats des marchandises (le groupe ne documente que des couvertures d'achats de marchandises au titre du risque de change);
- la part inefficace est enregistrée en résultat.

La couverture est arrêtée/déqualifiée si l'entité révoque ses relations de couverture, si l'instrument de couverture expire est vendu, terminé ou exercé ou s'il ne qualifie plus en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou pertes enregistrés en capitaux propres jusqu'en date de déqualification y sont maintenus et recyclés en résultat lorsque la transaction future affecte in fine le résultat. Si la transaction future ne doit plus se réaliser, les montants enregistrés en capitaux propres sont immédiatement recyclés en résultat.

### 1.8 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat de la période.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, et en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 06 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.480.114 € - RCS B 398 471 585 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471585 - Siret 39847158500042

fiscales non utilisées pourront être imputées. Les conditions de comptabilisation des actifs d'impôts différés sont revues à chaque date de clôture.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable que cette même différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat de la période sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

### 1.9 Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant. Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition.

L'ensemble des stocks a fait l'objet d'un inventaire physique permettant une évaluation précise de ces actifs.

Ces derniers sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté, estimée à partir d'éléments historiques et statistiques.

### 1.10 Titres d'autocontrôle et titres auto détenus

Les actions d'autocontrôle détenues par le groupe, quel que soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession. Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

### 1.11 Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net attribuable aux actionnaires du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, net de l'effet d'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options de souscriptions ou obligations convertibles ou actions gratuites) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix de marché (cours moyen de l'action Orchestra sur l'exercice).

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs est ajusté en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

### 1.12 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge, qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base du modèle de Black-Scholes-Merton, est étalée sur la durée d'acquisition des droits. La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée sur la base des estimations de la direction, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

### 1.13 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, le groupe Orchestra-Prémaman s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

320 avenue des Tachons - SAINT AUNÉS - CS 30200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 69 15 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 20.435.114 € - RCS B 396 471 885 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode prospective. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- \* Table de mortalité INSEE 2004 - 2006
- \* Age de départ à la retraite prévu, sauf dérogation individuelle, à 67 ans
- \* Le taux d'actualisation retenu est de 1,25 %
- \* Départ à l'initiative de l'employeur
- \* Catégories d'emplois :
  - o Employés : taux rotation 14,4% dégressif, taux progression salaires 1% constant
  - o Agents de maîtrise : taux rotation 5% dégressif, taux progression salaires 1% constant
  - o Cadres : taux rotation 4% constant, taux progression salaires 1% constant

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué à la clôture à 206 milliers d'euros, charges sociales comprises. La valeur de cet engagement calculé a fait l'objet d'une provision.

#### 1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les autres créances courantes.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les emprunts et dettes financières courants.

Les placements à court terme sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les gains latents ainsi dégagés sont enregistrés directement dans les capitaux propres sur la ligne "éléments constatés directement en capitaux propres".

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

#### 1.15 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 « Secteur Opérationnels » remplaçant IAS 14, le Groupe est tenu de communiquer une information financière sectorielle qui est basée sur le reporting interne examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

#### 1.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de biens et de services à des tiers.

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le chiffre d'affaires réalisé par les commissionnaires-affiliés est comptabilisé avant déduction de la commission versée à ces derniers. Cette commission est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 33 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 393 471 565 - APE 4771Z - N° intracommerciale FR93598471585 - Siret 39347158500042

### 1.17 Evénements significatifs de l'exercice

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 459 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014, soit une progression de 23.4% par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2012/2013 (+17,7% hors Prémaman et Baby 2000).

Cette croissance est exclusivement liée à l'augmentation du nombre de points de vente sous enseigne Orchestra exploités en succursale et en commission-affiliation (455 au 28 février 2014 contre 388 au 28 février 2013) et au chiffre d'affaires généré par Prémaman (50.4 millions d'euros en année pleine vs 34.1 millions d'euros sur 8 mois au cours de l'exercice précédent) et Baby 2000 depuis son acquisition en juin 2013 (11 millions d'euros).

Le 1<sup>er</sup> mars 2013, le Conseil d'Administration d'Orchestra Prémaman SA a pris acte des résultats de l'Offre Publique de Rachat initiée par la société le 30 janvier 2013 et portant sur 10% du capital, soit 391 002 actions. L'offre a été sursouscrite. Le Conseil d'Administration a décidé d'annuler les 391 002 actions ainsi acquises et d'annuler également les 374 154 actions détenues à cette date au titre du programme de rachat d'action, réduisant ainsi le capital à due concurrence. Ce dernier est alors passé de 23 460 114€ à 18 869 178€.

Le 6 mai 2013, un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé auprès d'un pool de 14 banques. Il s'agit d'un crédit multidevises à terme partiellement amortissable d'un montant de 177 millions d'euros et d'une durée maximum de 6 ans. Ce crédit remplace celui signé en juillet 2008 et qui devait s'amortir quasi intégralement en juillet 2013.

Le 1<sup>er</sup> juin 2013, le Groupe Orchestra a fait l'acquisition du Groupe Baby 2000, marque-enseigne belge de 6 magasins spécialisée dans les articles de puériculture et de textile enfants.

Les filiales Capulana distribuidaro De produtos SA (Espagne), Gubesa colaboraciones SA (Portugal) et Au Furet SA (Belgique) ont été liquidées car sans activité.

La filiale Allons z'enfants Sarl (France) a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit d'Orchestra-Prémaman Belgium SA.

La filiale Grebels Abee SA (Grèce) a été absorbée par Orchestra Hellas SA.

La filiale Dalmiel Inc. (Canada) a été absorbée par Vêtements Orchestra Canada Inc

A noter aussi que la société a procédé à un abandon de créances commerciales au profit de 1 260 747 € au profit de la filiale Orchestra Shanghai.

### Evolution du nombre de points de vente

Le groupe poursuit son développement et compte au 28 février 2014, 485 points de vente à l'enseigne Orchestra (dont 264 en France et 221 à l'étranger) contre 445 l'an passé, 110 à l'enseigne Prémaman (dont 91 au Bélu) et 6 à l'enseigne Baby 2000 (en Belgique).



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 66 13 06 00 - Fax 33 (0)4 66 13 06 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° Intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

**NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION****2.1 Sociétés du groupe**

Les sociétés suivantes sont prises en compte dans le périmètre de consolidation :

Nom de la société consolidée	Siège	% de contrôle	Secteur d'activité
Orchestra Prémaman SA	France	Société consolidante	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Printandes Infantiles	Espagne	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Belgium BVBA	Belgique	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Babyland SA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
Babydis SA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
Orchestra Prémaman Belgium SA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
JRMT BVBA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
BABY 2000 BVBA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
BABY 2000 Antwerpen BVBA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
BABY 2000 Hasselt BVBA	Belgique	100%	Distribution puériculture et vêtements
Prémaman Luxembourg SA	Luxembourg	100%	Distribution puériculture et vêtements
Orchestra Switzerland S.A.	Suisse	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Italia	Italie	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Hellas SA	Grèce	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Cyprus LTD	Chypre	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Turquie Ltd	Turquie	100%	Distribution de vêtements pour enfants
Vêtements Orchestra Canada Inc	Canada	100%	Conception, animation d'un site internet dédié aux enfants et aux adolescents
Orchestra Asia Ltd	Hong Kong	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Shanghai World Fashion	Hong Kong	49,5%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra China Ltd	Hong Kong	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra China Ltd	Shanghai	99%	Distribution de vêtements pour enfants
Shanghai World Fashion	Shanghai	49,5%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Inde Ltd	Inde	97%	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestrin SAS	Ile de la Réunion	50%	Distribution de vêtements pour enfants
Club at Cost Ltd	Ile Maurice	100%	Société immobilière (bureaux)
Kazibao Ltd	Ile Maurice	79%	Bureau d'achats
Prémaman Mauritius	Ile Maurice	50%	Distribution de vêtements pour enfants
KARINA international	Ile Maurice	30%	Fabrication de vêtements
Orchestra Maroc SARL	Maroc	100%	Commerce gros vêtements
Orchestra Distribution Maroc SARL	Maroc	50%	Distribution de vêtements pour enfants
ORCHESTRA PARTICIPATION	France	100%	Holding



OMD SAS	France	40%	Distribution de vêtements pour enfants
SOGUITEX SAS	France	24,0%	Distribution de vêtements pour enfants
ORCH AJACCIO SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
LANMOR SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
SATURNE SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
L.A.M. SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
SOSSO et CYRINE SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
JOLIS CŒURS SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
JADOR SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
ORCH'AMILLY SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
LES DOUDOUS SAS	France	40%	Distribution de vêtements pour enfants
ELB SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
LE TREFLE SAS	France	24,9%	Distribution de vêtements pour enfants
ZANAKA SPRL	Belgique	40%	Distribution de vêtements pour enfants
SCI JVM	France	100%	Société immobilière

La filiale allemande Kazibao GmbH, créée en septembre 2000 et mise en sommeil en décembre 2000, n'est pas consolidée. Les titres et les comptes courants sont provisionnés à 100%.

En 2005, Orchestra Prémaman a réalisé une prise de participation à hauteur de 50% dans la société POFRA. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation. Les titres de participation sont dépréciés en totalité.

Les sociétés créées en cours d'exercice en partenariat avec des clients affiliés, dont les magasins n'ont ouvert qu'en fin de période, n'ont pas été consolidés au 28 février 2014 en l'absence de contribution significative (2 AC Digne SAS, TRIBORC SAS, BWO SAS, PUERIS SAS, SO KIDS SAS, THEO & CHLOE SAS, 2HBACK SAS).

## 2.2 Variation du périmètre de consolidation

Le 1<sup>er</sup> juin 2013, le Groupe Orchestra a fait l'acquisition du groupe Baby 2000, marque-enseigne belge de 6 magasins spécialisée dans les articles de puériculture et le textile enfants/maternité. Le groupe BABY 2000 est composé de 4 sociétés : JRMT BVBA, BABY 2000 BVBA, BABY 2000 ANTWERPEN BVBA, BABY 2000 HASSELT BVBA.

Les sociétés suivantes, créées ou achetées en 2013/2014, ont été intégrées dans le périmètre : Orchestra Maroc SARL (Maroc), ORC Distribution Maroc SARL (Maroc), Orchestra Cyprus Ltd (Chypre), Prémaman Mauritius (Ile Maurice) et Orchestrun SAS (Ile de la Réunion).

Les sociétés suivantes, dans lesquelles le Groupe Orchestra a acquis des participations minoritaires, par l'intermédiaire de sa nouvelle filiale ORCHESTRA PARTICIPATION, font leur entrée dans le périmètre, et sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence : OMD, SOGUITEX, ORCH AJACCIO, LANMOR, SATURNE, L.A.M., SOSSO et CYRINE, JOLIS CŒURS, JADOR, ORCH'AMILLY, LES DOUDOUS, ELB, LE TREFLE.

La filiale Orchestra Belgium a acquis le 15 mars 2013 une participation de 40% dans le capital de la société ZANAKA, laquelle est intégrée dans le périmètre et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 28 février 2014.

La société Orchestra Italia SRL, créée en 2007 dans le but de développer l'activité du Groupe en Italie, était exclue du périmètre en raison de son caractère non significatif. Elle est consolidée pour la 1<sup>ère</sup> fois au 28 février 2014 suite à l'ouverture de 2 points de vente en cours d'exercice.

La participation du Groupe dans la société Karina International est passée de 20 à 30% en septembre 2013. Aussi, la société est-elle dorénavant consolidée par mise en équivalence.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 89 13 06 00 - Fax 33 (0)4 89 13 06 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° Intracommunautaire FR93396471565 - Siret 39847156500042

### 2.3 Changement de méthode de consolidation

Le Groupe s'est désengagé partiellement de Shanghai World Fashion Hong Kong au cours du second semestre 2013/2014. Pour cette raison, cette société, ainsi que sa filiale Shanghai World Fashion Shanghai, ont été mises en équivalence à compter du 1er mars 2013 alors qu'elles étaient intégrées selon la méthode proportionnelle auparavant.

Sont présentées ci-après les données comparatives entre les comptes précédemment publiés et les comptes tels qu'ils auraient été arrêtés si ces 2 sociétés avaient été mises en équivalence dès le 1er mars 2012.

#### ACTIF

En milliers d'euros	2012/2013 proforma			2012/2013 publié		
	Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>202 992</b>	<b>69 906</b>	<b>133 085</b>	<b>202 446</b>	<b>70 167</b>	<b>132 278</b>
Goodwill	5 161	10	5 151	5 161	10	5 151
Immobilisations incorporelles	67 552	15 749	51 802	67 552	15 749	51 802
Immobilisations corporelles	112 012	53 608	58 404	113 161	53 869	59 292
Actifs financiers	6 897	539	6 358	6 897	539	6 358
Titres des sociétés mises en équivalence	1 695		1 695			
Actifs d'impôts différés	9 675		9 675	9 675		9 675
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>196 778</b>	<b>13 361</b>	<b>183 417</b>	<b>197 925</b>	<b>13 361</b>	<b>184 564</b>
Stocks et en-cours	119 297	4 903	114 394	119 264	4 903	114 361
Créances clients	26 378	8 387	17 991	27 320	8 387	18 933
Autres créances d'exploitation	24 808	71	24 736	24 933	71	24 861
Instrument dérivés de change						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 296		26 296	26 409		26 409
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>399 770</b>	<b>83 267</b>	<b>316 502</b>	<b>400 371</b>	<b>83 528</b>	<b>316 842</b>

#### PASSIF

En milliers d'euros	2012/2013	2012/2013
	proforma	publié
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>79 198</b>	<b>79 198</b>
Capital	23 460	23 460
Réserves consolidées	36 408	36 408
Résultat de l'exercice	19 330	19 330
Réserves minoritaires	99	99
Résultat minoritaire	124	124
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>79 421</b>	<b>79 421</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>38 544</b>	<b>38 812</b>
Provisions non courantes	7 908	8 176
Passifs d'impôts non courant différés	9 947	9 947
Passifs financiers long terme	20 690	20 690
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>198 537</b>	<b>198 609</b>
Passifs financiers court terme	73 321	73 321
Provisions courantes	(44)	(44)
Instrument financiers dérivés de change	873	873
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 677	77 014
Dettes fiscales et sociales	25 610	25 613
Autres créditeurs	22 100	21 832
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>316 502</b>	<b>316 842</b>



**ORCHESTRA**<sup>®</sup>  
www.orchestra.fr  
Prémaman baby 2000



## Proforma compte de résultat 28/02/2013

En milliers d'euros	2012 / 2013 proforma	2012 / 2013 publié
Produits d'exploitation	368 159	371 935
Produit des activités ordinaires	368 137	371 913
Autres produits	22	22
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>353 628</b>	<b>356 972</b>
Achats consommés	177 009	179 873
Charges externes	111 655	112 334
Impôts et taxes	4 064	4 102
Charges de personnel	43 774	44 454
Dotations aux amortissements	17 755	17 836
Dotations aux provisions	(62)	(62)
Autres charges (comptes de liaison)	(566)	(1 565)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>14 531</b>	<b>14 963</b>
Autres produits et charges opérationnels	11 001	11 000
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>25 532</b>	<b>25 963</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	413	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence</b>	<b>25 945</b>	<b>25 963</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		
Intérêts et charges financières	(1 869)	(1 877)
<b>Coût financier net</b>	<b>(1 869)</b>	<b>(1 877)</b>
Autres charges et produits financiers	(618)	(628)
Produit / Charge d'impôt	(3 140)	(3 140)
Résultat net des activités abandonnées	(863)	(863)
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>19 455</b>	<b>19 455</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>19 330</b>	<b>19 330</b>



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr  
Prémaman baby 2000



**ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.**

209 avenue des Tancris - SAINT AUNÉS - CS 60200 - 34134 MAUGUIRO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 06 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR03398171555 - Siret 39847156500042

## NOTE 3 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

## 3.1 Goodwill

En milliers d'euros

	2012/2013	Acquisitions	Impact change	Fusion	Cession	2013/2014
Canada	170					170
Suisse	3 546		16			3 563
Belgique	695					695
Pomme Framboise	659					659
Fusion H2179 / Couleurs Arc en ciel / Nialex / H21	81					81
BABY 2000		6				6
<b>Total</b>	<b>5 151</b>	<b>6</b>	<b>16</b>			<b>5 174</b>

Il n'y a pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente ou inclus dans un groupe classé comme détenu en vue de la vente selon les critères d'IFRS 5.

Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours de l'exercice.

## 3.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	2012/2013	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession	Autres	2013/2014
Frais d'établissement	19		47		(121)	(55)
Frais de développement	13 568	8 236			(6 730)	15 075
Concessions, brevets, marques	24 035	2 470	182	(2)	(326)	26 359
Fonds commercial et droit au bail	29 275	1 665	1 773	(14)	(349)	32 350
Autres immobilisations incorporelles	407	646	544		(71)	1 526
Immobilisations incorporelles en cours	247	1 204				1 452
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>67 552</b>	<b>14 221</b>	<b>2 547</b>	<b>(16)</b>	<b>(7 597)</b>	<b>76 707</b>
Frais d'établissement	22	5	47		(121)	(47)
Frais de développement	7 034	7 606			(6 622)	8 018
Concessions, brevets, marques	7 711	1 663	182	(2)	(38)	9 516
Fonds commercial et droit au bail	598	(80)		(10)	2 167	2 675
Autres immobilisations incorporelles	384	184	431		(65)	934
Immobilisations incorporelles en cours						
<b>Total amortissements</b>	<b>15 749</b>	<b>9 377</b>	<b>660</b>	<b>(12)</b>	<b>(4 679)</b>	<b>21 096</b>
Frais de développement	(3)	(5)			(0)	(8)
Frais de développement	6 535	630			(108)	7 057
Concessions, brevets, marques	16 324	807			(288)	16 843
Fonds commercial et droit au bail	28 677	1 745	1 773	(4)	(2 516)	29 675
Autres immobilisations incorporelles	22	462	114		(6)	592
Immobilisations incorporelles en cours	247	1 204				1 452
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>51 802</b>	<b>4 844</b>	<b>1 886</b>	<b>(4)</b>	<b>(2 918)</b>	<b>55 611</b>

Les acquisitions de l'exercice se composent essentiellement des frais de collection (8,2 M€), des logiciels (2,5 M€) et de l'évaluation à la juste valeur du droit au bail de Baby 2000 (1,8 M€).

Il n'y a pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente ou inclus dans un Groupe classé comme détenu en vue de la vente selon les critères d'IFRS 5.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT ALINES - CS 80200 - 34104 MARGUISO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.463.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR33398471565 - Siret 39847156500042

Une provision pour dépréciation d'actif d'un montant total de 2,4 M€ a été comptabilisée au 28/02/2014 sur certains magasins espagnols et belges, ainsi qu'un magasin China Shanghai.

### 3.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	2012/2013	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession	Autres (dont mise au rebut)	2013/2014
Terrains	833			(744)	296	385
Constructions	14 112	490	132	(9 302)	(1 284)	4 148
Construction en crédit-bail	1 426			(1 426)		
Installations techniques	5 984	444	787	(283)	(1 004)	5 928
Installations techniques en crédit-bail	3 095	1 885				4 980
Autres immobilisations corporelles	84 832	23 420	4 010	(6 415)	(6 741)	99 106
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	2 505	1 502		(653)		3 354
Immobilisations corporelles en cours	374	1 156				1 531
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>113 161</b>	<b>28 897</b>	<b>4 930</b>	<b>(18 824)</b>	<b>(8 732)</b>	<b>119 432</b>
Terrains - Prov.	(13)					(13)
Constructions	3 307	(922)	80	(690)	(163)	1 611
Construction en crédit-bail	143			(143)	0	0
Installations techniques	3 323	468	736	(110)	(770)	3 648
Installations techniques en crédit-bail	1 610	726				2 336
Autres immobilisations corporelles	44 744	7 468	2 856	(1 226)	(1 834)	52 009
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	755	673		(653)	0	774
<b>Total amortissements</b>	<b>53 869</b>	<b>8 414</b>	<b>3 672</b>	<b>(2 822)</b>	<b>(2 766)</b>	<b>60 366</b>
Terrains	846			(744)	296	398
Constructions	10 805	1 412	53	(8 612)	(1 121)	2 537
Construction en crédit-bail	1 283			(1 283)	(0)	
Installations techniques	2 660	(25)	51	(173)	(234)	2 279
Installations techniques en crédit-bail	1 485	1 159				2 643
Autres immobilisations corporelles	40 087	15 689	1 154	(5 190)	(4 644)	47 096
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	1 751	830			(0)	2 581
Immobilisations corporelles en cours	374	1 156				1 531
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>59 292</b>	<b>20 221</b>	<b>1 258</b>	<b>(16 002)</b>	<b>(5 703)</b>	<b>59 066</b>

Les agencements des magasins représentent l'essentiel des investissements de l'exercice.

Le poste « entrée de périmètre » est impacté en valeur nette à hauteur de 1,1 million d'euros par Baby 2000.

La vente de 6 biens immobiliers du groupe Prémaman a permis de dégager un profit net de 2,8 millions sur l'exercice 2013/2014.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80280 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 98 13 06 00 - Fax 33 (0)4 98 13 06 01  
S.A. au capital de 20.469.114 € - RCS B 398 471 585 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847158500042

## 3.4 Immobilisations financières

En milliers d'euros

	2012/2013	Acquisitions	Entrée de périmètre	Cession	Autres (dont chg de périmètre)	2013/2014
Titres de participation	607	678			(480)	805
Autres titres immobilisés	39	23			(0)	62
Créances sur participation	299	75				374
Autres immo. financières	5 952	2 008	25	(1 262)		6 722
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>6 897</b>	<b>2 783</b>	<b>25</b>	<b>(1 262)</b>	<b>(480)</b>	<b>7 963</b>
Titres de participation - Prov.	108		(10)		(0)	98
Autres titres immobilisés - Prov.						
Créances sur participation	335				(335)	
Autres immo. financières	96				(0)	96
<b>Total dépréciations</b>	<b>539</b>		<b>(10)</b>		<b>(336)</b>	<b>194</b>
Titres de participation	499	678	10		(479)	707
Autres titres immobilisés	39	23			(0)	62
Créances sur participation	(36)	75			335	374
Autres immo. financières	5 856	2 008	25	(1 262)	0	6 626
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>6 358</b>	<b>2 783</b>	<b>35</b>	<b>(1 262)</b>	<b>(144)</b>	<b>7 769</b>

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements.

Les titres acquis de la société Ciel Textile contribuent à hauteur de 604 K€ à la croissance du poste Titres de participation, le reste étant représenté par les participations dans les sociétés créées récemment en partenariat avec des clients affiliés et non encore consolidées au 28/02/2014.

## NOTE 4 – ETAT DES PROVISIONS

## 4.1 Provisions non courantes

En milliers d'euros

	2012/2013	Dotation	Reprise		2013/2014
			utilisée	non utilisée	
Impôts	1 393				1 393
Litiges	1 388	732		-72 -513	1 535
Perte de change					
Pensions et obligations similaires	395	32			427
Autres charges		125			125
Autres risques	5 000			-3 200	1 800
<b>Total</b>	<b>8 176</b>	<b>889</b>		<b>-3 272 -513</b>	<b>5 280</b>

Impôts : contentieux fiscal (1 393 K€). Dans un arrêt du 6 mai 2014, postérieur à la clôture de l'exercice, la Cour d'appel de Marseille a rejeté la requête de la société. Un pourvoi en Cassation peut être formé dans un délai de deux mois.

La reprise de provision de 3,2M€ concerne le plan de réduction des effectifs Prémaman mis en place au cours de l'exercice précédent.



**ORCHESTRA**<sup>®</sup>  
Prémaman baby 2000



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

260 avenue des Tamaris - SAINT ALMÉS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 03 (0)4 99 13 06 00 - Fax 03 (0)4 99 13 04 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 388 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR03399471565 - Siret 38847156500040

#### 4.2 Passifs éventuels

##### Contrôle fiscal

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2014.

##### Litiges

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2014.

##### Créance impayée

Aucun passif non provisionné n'est constaté au 28/02/2014.

#### NOTE 5 – STOCKS

Les stocks sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté estimée à partir d'éléments historiques et statistiques.

Les variations des provisions pour dépréciations des stocks par rapport à l'exercice précédent s'analysent comme suit :

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Marchandises et stocks en transit	120 278	119 264
Provision pour dépréciation	1 848	4 903
<b>Total</b>	<b>118 431</b>	<b>114 361</b>

L'entrée de périmètre de Baby 2000 a un impact de 3,7 M€ sur le niveau des stocks du Groupe au 28 février 2014.

#### NOTE 6 – ETAT DES CREANCES

##### 6.1 Créances clients et risque de crédit

Le montant des créances clients au bilan consolidé s'élève à 9 879 milliers d'euros et se décompose comme suit :

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Créances clients	881	6 117
Créances clients - effets escomptés	8 998	12 816
<b>Total</b>	<b>9 879</b>	<b>18 933</b>

	En milliers d'euros	
	28/02/2014	28/02/2013
Créances clients brutes	6 404	14 504
Créances clients - effets escomptés	8 998	12 816
Provision pour dépréciation	(5 524)	(8 387)
<b>Total</b>	<b>9 879</b>	<b>18 933</b>



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr  
Prémaman baby 2000



**ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.**

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNES - CS 80200 - 34154 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 396 471 565 - APE 4771Z - N° Intracommunautaire FR03303471565 - Siret 39347156500042



**NOTE 7 – ETAT DES DETTES D'EXPLOITATION**

Les dettes d'exploitations sont toutes à moins d'un an.

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>91 597</b>	<b>77 014</b>
Dettes sociales	11 992	11 296
Dettes fiscales	21 988	14 317
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>33 980</b>	<b>25 613</b>
Clients - avoirs et avances	2 289	4 253
Dettes diverses	8 291	4 297
Produits constatés d'avance	16 091	13 283
<b>Total des autres dettes</b>	<b>26 671</b>	<b>21 832</b>
<b>Total</b>	<b>152 247</b>	<b>124 460</b>

La croissance des dettes fournisseurs s'explique par l'augmentation du volume des achats.

Les dettes sociales sont constituées des salaires de février et charges sociales afférentes versés le mois suivant ainsi que de la provision pour congés payés.

Les dettes fiscales sont composées essentiellement de la TVA en instance de versement et des impôts et taxes provisionnés à la clôture. L'impôt société sur les sociétés Orchestra Prémaman SA et Babyland SA, ainsi que la TVA sur les sociétés qui font leur entrée dans le périmètre de consolidation, contribuent à la croissance de ce poste.

Les dettes diverses se composent essentiellement des comptes courant d'associés.

Les produits constatés d'avance sont composés essentiellement de l'étalement du prix de l'adhésion au Club Orchestra : leur augmentation accompagne la croissance des adhésions au Club Orchestra, notamment sur la France et la Belgique, ainsi que la Grèce, la Réunion et le Maroc.

Les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

**NOTE 8 – ETAT DES DETTES FINANCIERES****8.1 Echéance des dettes financières**

	En milliers d'euros	
	28/02/2014	28/02/2013
Échéances à moins d'un an	22 528	73 321
Échéances de 2 à 5 ans	79 746	20 690
<b>Total des dettes financières</b>	<b>102 274</b>	<b>94 011</b>

Un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé le 6 mai 2013 auprès d'un pool de 14 banques.

Il s'agit d'un crédit multidevises à terme partiellement amortissable, d'un montant de 177 millions d'euros et d'une durée maximum de 6 ans.

Ce crédit remplace celui signé en juillet 2008, qui devait s'amortir quai intégralement en juillet 2013.



Au 28/2/2014, le montant des lignes disponibles s'élève à 78,4M€. Ce contrat prévoit le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 28 février 2014 permettent le respect de ces covenants.

## 8.2 Détail des dettes financières

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Emprunts bancaires à + 1 an	59 882	15 818
Participation salariés	71	226
Crédit bail à + 1 an	3 327	1 519
Dépôts et cautions reçus	5 035	3 128
Avances en devises	11 430	
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>79 746</b>	<b>20 690</b>
Découvert bancaire	6 715	16 137
Mobilisation de créances	8 998	12 816
Avance en devises		9 684
Emprunts bancaire à - 1 an	736	31 230
Autres emprunts et dettes assimilés	4 669	1 034
Crédit bail à - 1 an	1 410	2 420
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>22 528</b>	<b>73 321</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	41 176	26 409
<b>Total dettes financières nettes</b>	<b>61 098</b>	<b>67 603</b>
<b>Total dettes financières nettes des dépôts et cautions</b>	<b>55 991</b>	<b>64 249</b>

## 8.3 Evolution de l'endettement et respect des « covenants » financiers

L'endettement à moyen terme du Groupe est à taux variable et est indexé sur l'Euribor de la durée des tirages ou sur l'EONIA.



**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr  
Prémaman baby 2000

**ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.**

207 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 398 471 065 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

## NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS, DERIVES, EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable IFRS est reprise dans la note 12.

### Risques de marché

Les activités du Groupe l'exposent principalement à un risque financier de change et un risque de taux.

#### 9.1.1 Risque de change

Le groupe paie ses achats en dollars et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Il se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Général Délégué Finances qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD).

### Couvertures de change

Seuls les achats du Groupe sont couverts, principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné, et une échéance donnée.

Les instruments de couverture sont affectés exclusivement aux dettes et créances comptabilisées et aux opérations prévisionnelles de l'année en cours et de l'année à venir dont la réalisation est jugée hautement probable.

Sur la base des informations fournies par le service des achats, les opérations d'exploitation en dollar font l'objet de couvertures de change, soit par options, soit par achats ou ventes à terme de devises.

A la clôture, les contrats suivants étaient souscrits :



Saisons	Date échéance	Taux de couverture	K USD	K€	Taux de juste valeur (taux de clôture)	K€	K€	K€
			Dettes totales USD	Dettes totales au taux de couverture		Juste valeur au 28/02/2014	Couverture de dettes, dette existante (Note 1)	Couverture de dettes, impact en capitaux propres
H13	14/03/14	1,2844	5 350	4 165	1,3813	3 873	-155	
H13	28/04/14	1,3500	11 830	8 763	1,3813	8 564	105	
E14	16/04/14	1,3234	5 000	3 778	1,3813	3 620	-30	
E14	30/04/14	1,3221	9 000	6 807	1,3813	6 516	-61	
E14	30/05/14	1,3213	4 500	3 406	1,3813	3 258	-32	
E14	30/05/14	1,3220	2 500	1 891	1,3813	1 810	-17	
E14	30/05/14	1,3223	6 000	4 538	1,3813	4 344	-40	
E14	16/05/14	1,3212	5 500	4 163	1,3813	3 982	-40	
E14	30/06/14	1,3227	8 000	6 048	1,3813	5 792	-51	
E14	17/06/14	1,3247	5 000	3 774	1,3813	3 620	-26	
E14	16/07/14	1,3228	6 000	4 536	1,3813	4 344	-38	
E14	31/07/14	1,3238	3 000	2 266	1,3813	2 172	-17	
E14	02/09/14	1,3380	20 400	15 247	1,3813	14 769	4	-435
H14	31/10/14	1,3244	6 500	4 908	1,3813	4 706		-202
H14	14/11/14	1,3245	6 500	4 908	1,3813	4 706		-202
H14	15/12/14	1,3247	7 000	5 284	1,3813	5 068		-217
H14	10/12/14	1,3314	4 000	3 004	1,3813	2 896		-109
H14	12/12/14	1,3315	3 500	2 629	1,3813	2 534		-95
H14	15/12/14	1,3437	5 600	4 168	1,3813	4 054		-113
H14	15/01/15	1,3288	8 500	6 397	1,3813	6 154		-243
H14	30/01/15	1,3289	8 500	6 396	1,3813	6 154		-243
H14	02/02/15	1,3700	10 850	7 920	1,3813	7 855		-65
H14	13/02/15	1,3425	5 000	3 724	1,3813	3 620		-105
H14	17/02/15	1,3291	8 000	6 019	1,3813	5 792		-227
H14	18/02/15	1,3753	5 000	3 636	1,3813	3 620		-16
H14	27/02/15	1,3752	5 000	3 636	1,3813	3 620		-16
H14	27/08/15	1,3800	500	362	1,3813	362		0
E15	18/02/15	1,3750	5 000	3 636	1,3813	3 620		-17
E15	30/04/15	1,3752	5 000	3 636	1,3813	3 620		-16
E15	29/05/15	1,3757	5 000	3 635	1,3813	3 620		-15
E15	30/06/15	1,3762	10 000	7 266	1,3813	7 240		-27
E15	30/06/15	1,3764	5 000	3 633	1,3813	3 620		-13
E15	16/07/15	1,3760	5 000	3 634	1,3813	3 620		-14
E15	31/08/15	1,3620	5 592	4 106	1,3813	4 048		-57
			<b>217 122</b>	<b>161 917</b>	<b>1,3813</b>	<b>157 186</b>	<b>-399</b>	<b>-2 445</b>

**Exposition de change sur l'activité commerciale**

**ORCHESTRA**  
www.orchestra.fr  
Prémaman baby 2000

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 06 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 399 471 965 - APE 477 :Z - N° Intraconnumeraire FR33399471965 - Siret 39947196500042

	En milliers d'USD	
	2013/2014	2012/2013
Exposition bilan	(73 527)	(74 861)
Exposition flux futurs	(143 594)	(80 006)
Instruments dérivés de change	217 122	154 867
Exposition nette après couverture		

La juste valeur des opérations à terme est donnée par les cours à terme des devises concernées à la date de clôture.

Ces opérations entrent donc dans la catégorie des opérations évaluées selon le niveau 2 de la norme IFRS 7, c'est-à-dire sur la base de paramètres de marchés observables.

Aucune inefficacité n'a été enregistrée en résultat sur les périodes 2012 et 2013.

### 9.1.2 Risque de taux

Le Groupe ne se couvre pas systématiquement contre le risque de taux. Les emprunts sont tous souscrits à taux variables. Aucune couverture au titre du risque de taux n'est en cours pour la clôture 2013.

### 9.2 Risques de crédit

Se reporter à la note 6.

### 9.3 Risques de liquidité

L'échéancier des dettes financières est repris dans la note 8.



**ORCHESTRA**<sup>®</sup>  
www.orchestra.fr  
Prémaman baby 2000



**NOTE 10 – INFORMATION SECTORIELLE**

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs Opérationnels, l'information sectorielle est présentée et établie sur la base des données de gestion interne, utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président et le Conseil d'Administration, qui forme le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Chaque secteur opérationnel représente un réseau de distribution.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne selon des indicateurs de performance commune à l'ensemble du Groupe.

La contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe est détaillée ci-après :

28/02/2014		En milliers d'euros				
Compte de résultat	Succursales	Franchise	Négoce	Internet	Siège + divers	GRUPE
Chiffres d'affaires	249 446	194 078	2 735	11 795	922	458 977
Résultats opérationnel courant	22 257	31 637	1 136	3 021	(38 918)	19 134
% du chiffre d'affaires	9%	16%	42%	26%		4%
Autres produits et charges opérationnels						3 496
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						642
Résultat financier						(4 385)
Résultat avant impôts des activités poursuivies						18 888
Impôt						(5 685)
Résultat net des activités abandonnées						506
Résultat de l'exercice						13 708
Dont minoritaires						191



**ORCHESTRA**<sup>®</sup>  
www.orchestra.it  
Prémaman baby 2000



28/02/2013

En milliers d'euros

Compte de résultat	Succursales	Franchise	Négoce	Internet	Siège + divers	GROUPE
Chiffres d'affaires	188 733	169 008	2 491	7 962	3 718	371 913
Résultats opérationnel courant	21 376	28 408	1 005	2 290	(38 116)	14 963
% du chiffre d'affaires	11%	17%	40%	29%		4%
Autres produits et charges opérationnels						11 000
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						
Résultat financier						(2 505)
Résultat avant impôts des activités poursuivies						23 458
Impôt						(3 140)
Résultat net des activités abandonnées						(863)
Résultat de l'exercice						19 455
Dont minoritaires						124



**ORCHESTRA**  
Prémaman baby 2000

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT ALINÉS - CS 89200 - 34124 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.492.114 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

**NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS**

	2013/2014	2012/2013
Autres charges opérationnelles	(1 072)	(6 900)
Autres produits opérationnels	2 442	16 914
Résultat sur cessions d'immobilisations	2 126	985
<b>TOTAL</b>	<b>3 496</b>	<b>11 000</b>

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » passe de 11 millions à 3,5 millions d'euros. Au 28 février 2013, il avait principalement enregistré :

- en produit, le badwill de 16,8 millions d'euros lié à l'acquisition du groupe Prémaman et,
- en charge, une provision de 5 millions d'euros relative au plan de réduction des effectifs du groupe Prémaman.

Au 28 février 2014, il enregistre essentiellement :

- le badwill de 1,2 million d'euros lié à l'acquisition de Baby 2000. Il est la matérialisation de la mise à la juste valeur des actifs et passifs de Baby 2000, notamment les droits au bail et les stocks, minorée du prix d'acquisition des titres,
- un profit net de 2,8 millions d'euros sur la cession de certains biens immobiliers du groupe Prémaman.

**NOTE 12 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**

**12.1 Coût financier net**

Le coût de l'endettement est essentiellement constitué des intérêts sur emprunt court et moyen terme.

En milliers d'euros

	2013/2014	2012/2013
Coût de l'endettement financier net	(3 835)	(1 877)
Coût financier net	(3 835)	(1 877)
Autres produits et charges financiers	(550)	(628)
<b>TOTAL</b>	<b>(4 385)</b>	<b>(2 505)</b>

**12.2 Autres charges et produits financiers**

En milliers d'euros

	2013/2014	2012/2013
<b>Produits financiers</b>	<b>3 286</b>	<b>2 355</b>
Gain de change et variation des dérivés	339	1 371
Autres produits financiers	2 947	984
<b>Charges financières</b>	<b>(3 836)</b>	<b>(2 983)</b>
Perte de change et variation des dérivés	(2 055)	(1 403)
Provisions à caractère financier	(19)	
Autres charges financières	(1 762)	(1 580)
<b>TOTAL</b>	<b>(550)</b>	<b>(628)</b>



## NOTE 13 – IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

La charge d'impôt sur les résultats se décompose comme suit :

	En milliers d'euros	
	28/02/2014	28/02/2013
Impôt exigible	9 029	3 447
Dont impôt exigible de l'exercice	9 029	3 432
Dont impôt forfaitaire		15
<b>Impôts différés</b>	<b>-3 344</b>	<b>-307</b>
dont immobilisations incorporelles corporelles et financières	-1 533	325
dont engagements envers le personnel	-11	-42
dont stock créances et dettes	-523	436
dont différences temporaires	371	-23
dont provisions	704	-20
dont abandon de créance		501
dont déficits fiscaux	-1 665	-1 190
dont autocontrôle	-811	-212
dont garantie de passif	131	
dont dividendes	-7	
dont divers	1	-82
<b>Total d'impôt</b>	<b>5 685</b>	<b>3 140</b>

## Preuve d'impôt

	En milliers d'euros	
	28/02/2014	
Résultat consolidé	13 708	
Impôts courant et différés comptabilisés (charge)	5 685	
Résultat consolidé avant impôt et mise en équivalence	19 394	
Taux d'impôt applicable en France	33,33%	
Impôt théorique	6 465	
Ecart constaté entre théorique et réel	-779	

<b>Impôt théorique</b>	<b>6 465</b>
Différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat social	-394
Résultat social négatif, IDA non comptabilisé	387
Différences de taux et retraitements fiscaux	-397
Badwill Baby 2000	-387
Badwill Prémaman	-77
Instruments financiers (dette future sans impact sur le résultat)	-524
Distribution de dividendes intra-groupe	138
Activité abandonnée	-169
CVAE	783
Participation	368
Sociétés mises en équivalence, amortissement dérogatoire	-510
Autres	2
<b>Impôt réel</b>	<b>5 685</b>
Ecart constaté entre théorique et réel	-779



**ORCHESTRA**<sup>®</sup>  
Prémaman baby 2000  
[www.orchestra.fr](http://www.orchestra.fr)



La CVAE se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'exercice. Dans la mesure où d'une part, le montant de la valeur ajoutée est calculé par la différence positive entre certains produits et charges et que d'autre part, les résultats du groupe sont composés pour l'essentiel d'éléments entrant dans la composition de la valeur ajoutée de par son activité, le groupe a jugé que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par « IAS 12.2, Impôts dus sur la base des bénéfices imposables ».

La CVAE est ainsi présentée en impôt sur le résultat au titre de l'exercice.

Les impositions résultant des éléments suivants ont été comptabilisées à la clôture :

- \* décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité,
- \* retraitements et éliminations imposés par la consolidation,
- \* déficits fiscaux reportables et dont l'imputation sur des bénéfices futurs est probable.

Le détail des impôts différés est le suivant :

	En milliers d'euros			
	28/02/2013	Augmentation	Diminution	28/02/2014
Report déficitaire	8 280	1 549	1 931	7 898
Différences temporaires	47	441	47	441
Abandon de créance	(501)			(501)
Crédit-bail	6	37		43
Indemnité de départ en retraite	58	11		69
Provision		1 167	1 167	(0)
Marge sur stock	364	511		875
Juste valeur	(9 331)	3 181	373	(6 524)
Couverture de change	1 665	524		2 189
Provisions internes	(146)	141		(5)
Immobilisations incorporelles	553		277	276
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	249		86	163
Stocks	(698)	561	752	(888)
Recherche et développement	(393)	106		(287)
Amortissements	1		617	(616)
Distribution de dividendes		7		7
Garantie de passif			131	(131)
Autres	(426)	(1)		(427)
<b>Imposition différée totale</b>	<b>(272)</b>	<b>8 236</b>	<b>5 381</b>	<b>2 583</b>
<b>Dont Impôts différés actifs</b>	<b>9 675</b>	<b>317</b>		<b>9 992</b>
<b>Dont Impôts différés passifs</b>	<b>(9 947)</b>		<b>(2 537)</b>	<b>(7 410)</b>

L'évaluation de la capacité du groupe à utiliser les pertes fiscales reportables repose sur des projections de résultats. S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés.



**ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.**

200 avenue des Tanaris - SAINT AUNES - CS 86200 - 34134 MALKUUD CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 06 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. a: capital de 23.460.114 € - RCS B 353 451 265 - APE 4712 - N° d'identification fiscale FR93388471565 - Siret 39847156500042

Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur le capital à risque reportable de Prémaman (1,6 millions d'euros) en l'absence de visibilité certaine sur la capacité de Prémaman à l'utiliser dans les délais d'imputation.

L'imposition latente afférente aux écarts d'évaluation affectés aux droits au bail et à la marque est prise en compte.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en appliquant le dernier taux en vigueur pour chaque société.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

#### NOTE 14 – EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

A la clôture, le capital social de la société s'élève à 19 203 558 euros divisés en 3 200 593 actions de 6 euros de valeur nominale chacune.

Le 1er mars 2013, le Conseil d'Administration d'Orchestra Prémaman SA a pris acte des résultats de l'Offre Publique de Rachat initiée par la société le 30 janvier 2013 et portant sur 10% du capital, soit 391 002 actions. L'offre a été sursouscrite. Le Conseil d'Administration a décidé d'annuler les 391 002 actions ainsi acquises et d'annuler également les 374 154 actions détenues à cette date au titre du programme de rachat d'actions, réduisant ainsi le capital à due concurrence. Ce dernier est alors passé de 23 460 114€ à 18 869 178€.

Des options ont été exercées par des salariés de l'entreprise au cours de l'exercice : 52 592 actions représentant 315 552€ de capital.

Par ailleurs, certains actionnaires ont opté pour le paiement de leur dividende 2012/2013 en actions : 3 138 actions ont ainsi été souscrites (18 828€ de capital).

#### NOTE 15 – RESULTATS PAR ACTION

Les résultats nets par action, de base et dilués, ont été déterminés comme suit :

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Résultat net	13 708	19 455
Nombre moyen d'actions en circulation	3 200 593	3 910 019
Nombre d'actions dilué en circulation	3 200 593	3 962 611
Résultat net de base par action (en €)	4,28	4,98
Résultat net dilué (en €)	4,28	4,91

L'effet dilutif est calculé selon la « méthode du rachat d'actions », les fonds qui sont recueillis au moment de l'exercice des droits sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total d'actions résultant de l'exercice des droits. Seul le montant net d'actions ainsi créées vient s'ajouter au nombre moyen pondéré d'actions.

Cette méthode n'est appliquée que pour les options d'achat dites « dans la monnaie ».



**ORCHESTRA**  
Prémaman baby Zoo

ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNES - CS 80206 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 06 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.480.114 € - RCS B 393 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39347156500042

**NOTE 16 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**16.1 Engagements donnés**

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Crédoc	30 287	22 774
Lettres de crédit	7 131	5 962
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	177 000	115 917
Avais, cautions et garanties données	12 923	7 688
Instruments de couverture à terme	161 917	120 160
<b>Total</b>	<b>389 258</b>	<b>272 501</b>

Ces sûretés ont été consenties au profit des banques dans le cadre de la mise en place d'un crédit syndiqué de 147 millions d'euros, d'une maturité comprise entre 5 et 7 ans, destiné à restructurer l'endettement du Groupe et à lui donner les moyens financiers nécessaires à la poursuite de son programme de développement. Il n'y a pas eu de variation au cours de la période.

**16.2 Engagements reçus**

	En milliers d'euros	
	2013/2014	2012/2013
Cautions	299	299
Garanties bancaires	2 491	1 708
Lettres de crédit	493	711
Nantissements	883	883
<b>Total</b>	<b>4 166</b>	<b>3 601</b>

**NOTE 17 – TRESORERIE**

La trésorerie est uniquement composée de comptes bancaires en euros et dollars.

**NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS**

Toutes les options concernant les plans de stock options attribués les 17 avril 2008, 01 septembre 2008 et 25 novembre 2008 sont levées au 28/02/2014.



**NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

**19.1 Sociétés faisant partie du périmètre de consolidation**

Les transactions entre le Groupe et les sociétés consolidées par intégration globale sont principalement :

- achats/ventes de marchandises (faisant l'objet d'une convention de Garanties de Marge),
- prestations de services,
- charges et produits d'intérêt financier sur comptes courants,
- dividendes.

Ces transactions ont été éliminées en consolidation.

**19.2 Participations non consolidées**

Les ventes de marchandises aux parties liées se sont faites aux prix normaux généralement pratiqués. Les achats de marchandises ont été réalisés au prix du marché. Aucune garantie n'a été accordée ou reçue avec les parties liées.

			En milliers d'euros	
	Créances	Dettes	Produits	Charges
FIME Hong Kong	55			2 726
FIME China				1 780
VEGOTEX		8 371		17 285
BOILOV	193			
BOGO	250	228	9	196
KAZIBAO GMBH	136			
<b>Total</b>	<b>633</b>	<b>8 599</b>	<b>9</b>	<b>21 987</b>

Filiales d'Orchestra participations non consolidées au 28/02/14 :

			En milliers d'euros	
	Créances	Dettes	Produits	Charges
2 AC DIGNE SAS	4	52		
TRIBORC SAS		71		
BWO SAS		107		
PUERIS SAS		295		
THEO & CHLOE SAS	1			
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>525</b>		

**19.3 Rémunération des dirigeants**

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance est de 2 185 milliers d'euros au 28/02/2014.

Un montant de 30.6 milliers d'euros au titre des jetons de présence a été versé au titre de l'exercice.



**NOTE 20 – LOCATION-FINANCEMENT**

Les paiements minimum restant à verser et leur juste de valeur à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

	En milliers d'euros				
	Exercices antérieurs	Exercice en cours	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	2 071	851	692		
Redevances restant à verser	785		851	2 971	1 135
Amortissements	1 435	726	1 361	2 573	1 015

**NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

En date du 1<sup>er</sup> avril 2014, les actionnaires composant le concert Mestre et le concert Gotlib ont décidé de regrouper au sein de YELED INVEST, une holding de droit luxembourgeois, l'intégralité de leurs participations détenues dans Orchestra-Prémaman. Cette holding est contrôlée à 67% par la famille Mestre et à 33% par la famille Gotlib.

Par suite de ce regroupement, la société YELED INVEST détient 2.867.143 actions Orchestra-Prémaman représentant 89,58% des actions et des droits de vote théoriques de la société et 96,11% après retraitement de l'auto-détention.

En conséquence, la société YELED INVEST a indiqué son intention de déposer une Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un retrait obligatoire au prix par action de 37,75 € sur les actions Orchestra-Prémaman non détenues par elle-même, sous réserves des travaux d'évaluation de l'expert indépendant qui a été désigné par la Société conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF et de l'examen des projets de note d'information et de note en réponse qui sont déposés à l'Autorité des Marchés Financiers en pareil cas.

Le Groupe Orchestra-Prémaman a, en date du 9 mai 2014, acquit la société belge « Home Market », spécialiste de l'équipement de la maison (revêtements des sols), filiale de la société Saint-Maclou. Cette acquisition a été réalisée via la société Orchestra-Prémaman Belgium moyennant la prise en charge du plan de restructuration engagé par les cédants en complément du prix payé pour le rachat de la participation.

Cette acquisition permet au Groupe de disposer d'un réseau composé d'une quarantaine de magasins (succursales) tous situés au BELUX (55.000 M<sup>2</sup> environ). L'intérêt pour Orchestra-Prémaman est d'optimiser son maillage et sa présence sur le territoire BELUX en ayant ainsi accès à des points de vente de plus grande surface et/ou mieux situés que les actuels ex-Prémaman et d'atteindre immédiatement la taille critique dans le métier de la puériculture, permettant ainsi un accroissement de la rentabilité de l'ensemble de ses points de ventes puériculture dans le monde

La société Home Market emploie actuellement environ 230 personnes dont près de 180 personnes dans le réseau de magasins. La société Home Market traverse des difficultés depuis plusieurs années et a accumulé plus de 10M€ de pertes au cours des 3 derniers exercices.

En date du 1<sup>er</sup> mars 2014, les filiales Baby 2000 BVBA, Baby 2000 Antwerpen BVBA, Baby 2000 Hasselt BVBA, Babyland SA et Babydis ont fait l'objet d'une cession d'universalité au profit d'Orchestra Prémaman Belgium SA.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT ALNÉS - CS 80206 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 09 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01  
S.A. au capital de 23.460.114 € - RCS B 396 471 565 - APE 4771Z - N° Intracommercial 190334347-565 - Siret 39047156500042

**ORCHESTRA PREMAMAN**

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de  
l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du  
Président du conseil d'administration de la société  
ORCHESTRA PREMAMAN**

**(Exercice clos le 28 février 2014)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
650, rue Henri Becquerel  
34000 Montpellier

**Axiome Audit & Stratégie**  
215, Rue Samuel Morse  
Le Triade 3  
34965 Montpellier Cedex 2

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société ORCHESTRA PREMAMAN**

**(Exercice clos le 28 février 2014)**

Aux Actionnaires  
**ORCHESTRA PREMAMAN**  
200, avenue des Tamaris  
34130 SAINT AUNES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ORCHESTRA PREMAMAN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 28 février 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Montpellier, le 30 juin 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Axiome Audit & Stratégie

Céline Darnet

Pierrick Belen



Prémaman

Rapport du Président du Conseil  
d'administration sur les conditions de  
préparation et d'organisation des travaux du  
Conseil d'administration et sur les  
procédures de contrôle interne et de gestion  
des risques

**ORCHESTRA PREMAMAN**

Société anonyme au capital de 19.203.558 Euros  
Siège social : 200, avenue des Tamaris – 34130 SAINT AUNES  
RCS Montpellier B 398.471.565.

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

*Mesdames, Messieurs,*

*Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code du Commerce, le Président de votre Conseil d'Administration vous présente ci-dessous les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.*

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration le 21 mai 2014 et transmis aux commissaires aux comptes.

**1. Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise**

Le Conseil, lors de sa réunion du 25 novembre 2008, a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Le Conseil a exprimé son adhésion à ces recommandations. Toutefois, le Conseil n'a pas souhaité adopter par la suite le Code AFEP/MEDEF comme Code de gouvernement d'entreprise.

Ainsi, la société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par une organisation représentative des entreprises et notamment pas à celui de l'AFEP et du MEDEF diffusé en décembre 2008, ni à celui de Middlednext diffusé en décembre 2009. En effet, la société considère que ses codes de gouvernement d'entreprise ne sont pas adaptés à son mode de fonctionnement.

Au-delà des exigences requises par la loi, la société s'impose la règle suivante en matière de gouvernement d'entreprise :  
- La représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil qui comporte 3 hommes et 2 femmes.

**2. Le Conseil d'administration**

Les statuts de la société (articles 14 à 21) définissent la composition et les missions du Conseil d'administration, ses conditions d'organisation et de fonctionnement, les modalités de nomination et de rémunération de ses membres ainsi que l'étendue de leur responsabilité.

**Composition du Conseil d'administration au 28 février 2014**

- M. Pierre Mestre, Président,
- Mme Chantal Mestre,
- M. Marcel Gotlib,
- M. Charles Gotlib
- Melle Aurélie Mestre

**Mission générale de contrôle et de surveillance**

Au cours de l'exercice 2013/2014, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois ; le taux de présence des membres du Conseil s'est élevé à 100 %.

Le Conseil d'administration se réunit systématiquement afin d'examiner l'activité trimestrielle et les résultats semestriels et annuels de la société.

La situation du groupe ORCHESTRA PREMAMAN et les perspectives de développement sont régulièrement examinées au cours de ces réunions.

#### Accès à l'information :

La date de chaque conseil est déterminée en fonction des plannings de chacun pour permettre une présence maximale. La convocation est adressée par courrier électronique ou par télécopie au moins 8 jours avant le Conseil (sauf urgence) et systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. L'ordre du jour est complété des remarques des participants avant diffusion.

Les éléments essentiels constituant les points traités dans l'ordre du jour sont adressés au fil de leur élaboration pour permettre à chaque administrateur d'être pleinement informé de l'activité de la société et de participer efficacement aux séances. Des entretiens réguliers viennent compléter cette information. Un document plus exhaustif est prévu pour l'avenir à transmettre au plus tard dans un délai à déterminer par le règlement intérieur (délai raisonnable de 78 heures au plus tard).

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement et individuellement informés de la situation financière de la Société, de sa trésorerie, des activités des pôles, des conditions et perspective du marché, ainsi que des litiges susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation ou son activité.

Outre les points et décisions relevant légalement de cet organe, le Conseil a débattu de toutes les actions majeures conduites au cours de l'exercice 2013/2014, tant sur le plan externe (acquisitions, cessions, commercialisations, marchés et stratégie du Groupe, politique financière, ...), qu'interne (organisation, nominations, fonctionnement, code d'éthique,...).

#### Limitations de pouvoirs du Président :

Le Président exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le Conseil d'Administration de la Société

#### Limitations de pouvoirs du Directeur Général :

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

### **3. Participation aux Assemblées Générales**

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

#### **L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.**

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

#### 4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA

Conformément à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA sont décrits dans le rapport de gestion.

#### 5. Contrôle interne et de gestion des risques

La description des procédures de contrôle interne repose sur une analyse des risques réalisée chaque fin d'année. Cette analyse a été menée par le biais d'entretiens avec les responsables des différentes fonctions de la Société

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable – et non une certitude - quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.
- Garantie de la sécurité des actifs et préventions des risques d'erreurs ou de fraudes.

Ce dispositif repose sur un référentiel de procédures et sur la responsabilisation des directions en charge des activités et la collégialité dans le processus de prise de décisions.

Néanmoins, un système de contrôle interne conçu pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure.

##### 5.1. L'environnement de contrôle

Au sein du Groupe Orchestra Prémaman, un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, contribue à l'efficacité du contrôle interne

##### 5.1.1. Les valeurs et principes d'actions.

Le concept ORCHESTRA s'est développé autour de notre charte de services auprès des consommateurs. Cette charte constitue un élément essentiel de nos contrats de partenariats avec nos franchisés et fait ainsi l'objet d'un contrôle strict dans son application.

Nos équipes commerciales s'attachent donc à ce que la qualité de service dans tous les points de vente à l'enseigne ORCHESTRA, partout dans le monde, soit irréprochable. La Direction Général Délégué, en charge du commerce, centralise l'ensemble de l'information et en assure le contrôle.

Les principes et règles de déontologie boursière sont quant à elle systématiquement rappelées lors des Comités de Direction mensuels, et particulièrement lorsque des informations confidentielles sont à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les transactions effectuées par les mandataires sociaux du groupe sont déclarées à l'Autorité des Marchés Financiers.

##### 5.1.2. L'attachement éthique au respect des droits de l'individu.

Soucieux de veiller au respect des employés de sous-traitants de fabrication – et plus particulièrement des enfants – la société a mis en place un code de conduite annexé au cahier des charges régissant ses relations avec ses sous-traitants de fabrication.

Ce code de conduite dispose notamment que tous les fabricants des produits de la société et leurs sous-traitants :

- n'utiliseront pas le travail infantile ;
- offriront aux salariés un lieu de travail salubre et non dangereux, assureront au minimum l'accès correct à l'eau potable et aux équipements sanitaires, la sécurité contre l'incendie et un éclairage et une aération adéquates.

Dès lors, la société s'autorise à prendre part, directement ou par le biais d'agents qu'elle aura désignés, à des activités de surveillance par l'inspection sur site, à l'improviste, des installations de fabrication pour confirmer le respect de ce code de conduite. Ce contrôle est piloté par un Directeur Général Délégué, en charge des achats.

#### 5.1.3. Les risques juridiques

Les risques juridiques sont suivis mensuellement par un Directeur Général Délégué, en charge de la Direction Financière et Juridique, qui s'assure du bon respect des réglementations applicables aux opérations de la Société et de la protection juridique des intérêts du Groupe.

Le service juridique veille à l'application du droit du travail sur l'ensemble des succursales, à la protection des marques dans le monde et au respect du droit de la distribution auprès de ses partenaires.

Elle se fait assister en tant que de besoin par des experts externes.

Par ailleurs, a été mise en place à la Direction Générale une consigne systématique et immédiate que toutes les lettres recommandées avec accusé de réception soient reçues de manière centralisée. Copie de la première page est systématiquement adressée chaque jour au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

#### 5.1.4. Les risques informatiques

La gestion des risques informatiques de la Société repose essentiellement sur les procédures formalisées de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle automatique de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre déportée en dehors des sites de sauvegarde.

### 5.2. Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

#### 5.2.1. La fonction comptable et de gestion.

Sous l'autorité du Directeur Général et d'un Directeur Financier, la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe. Ainsi,

- elle assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel et produit le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la consolidation et la cohérence des données ;
- elle produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion ;

La fonction comptable assure la production des comptes et les déclarations fiscales et douanières de la société mère et des filiales. Elle assure aussi l'évolution et la maintenance du système d'information comptable.

La fonction contrôle de gestion assure le contrôle des stocks, le suivi du budget d'achat, la validation des marges et des prix de vente ainsi que le reporting mensuel et le suivi budgétaire.

#### 5.2.2. Le reporting comptable.

Les tableaux de gestion et de pilotage mis en place dans le cadre du suivi de la société s'articulent autour de trois composantes fondamentales, à savoir :

- le business plan à trois ans ;
- le processus budgétaire et la révision semestrielle ;
- le reporting mensuel.

Chaque année, un business plan est établi avec le Directeur Général qui intègre les choix stratégiques du Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, du secteur d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire – établi sur le dernier trimestre de l'exercice – s'attache à déterminer mensuellement par division et point de vente un budget d'exploitation et d'investissement pour l'année à venir, en tenant compte des projections d'ouvertures (aussi bien sous forme de succursales que de franchisés). Ces prévisions sont appréhendées au moins six mois à l'avance compte tenu de nos cycles de production et la prudence dans notre politique d'achats et de gestion des stocks. Ce budget fait l'objet d'une révision semestrielle qui tient compte de l'arrêté comptable du 31 août.

Le reporting mensuel s'affiche alors comme une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il analyse l'évolution précise de l'activité et du carnet de commande prévisionnel, constate le niveau de consommation du budget des charges et alerte sur les anomalies. Il s'accompagne de tableaux de bord de suivi plus spécifiques comme la masse salariale des succursales, le suivi des réceptions / livraisons ou l'évolution du carnet d'achats...

### 5.2.3. La convergence des systèmes d'information comptable et de gestion

Le renforcement de l'efficacité et de la fiabilité de l'information pour plus de réactivité accompagne les nouvelles exigences réglementaires IFRS.

Sous la responsabilité du Directeur Général Délégué en charge de la Direction financière, le progiciel Sbase d'Hypérion a été mis en place et permet une analyse multidirectionnelle plus pertinente et un rapprochement plus aisé des données comptables et des données de gestion de Columbus, utile à la fois pour le service Contrôle de Gestion que pour le service de Gestion des Stocks.

La société est toujours soucieuse de renforcer son équipe comptable afin d'augmenter les compétences internes et renforcer la qualité de la tenue de la comptabilité.

## 6. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération perçue par les mandataires sociaux se compose soit d'un salaire, fixé par le Président et/ou soit d'honoraires de management calculés selon une convention préalablement autorisée par le Conseil d'Administration, et/ou soit de jetons de présence.

### 6.1. Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs résulte de l'attribution de jetons de présence

La répartition des jetons de présence se fait selon les modalités suivantes :

- la moitié est allouée en fonction de l'assiduité aux séances du Conseil d'Administration.
- l'autre moitié est une partie fixe.

### 6.2 Rémunération des Directeurs Généraux Délégués

Trois Directeurs Généraux Délégués disposent d'un contrat de travail assorti d'un véhicule de fonction.

En application de l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé que les Dirigeants seront tenus de conserver au minimum 20% des actions issues des levées d'Options au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Par ailleurs, au titre de leur mandat, ils perçoivent chacun une rémunération fixe annuelle de 12.000€ bruts.

Le détail de ces rémunérations est repris dans le rapport de gestion.

A Montpellier, le 21 mai 2014

Le Président